



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture



Février 2018



MINISTÈRE DE LA CULTURE

N° 2017-35

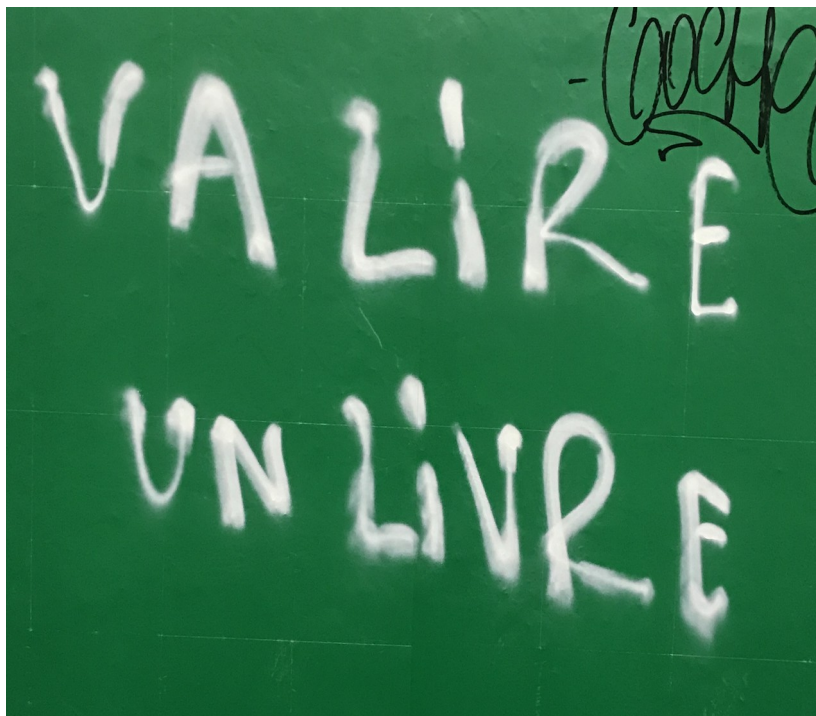
Voyage aux pays des bibliothèques

Lire aujourd'hui, lire demain

Par

Erik ORSENNA
de l'Académie française

Noël CORBIN
Inspecteur général des affaires culturelles



@droits réservés

Février 2018

SOMMAIRE

Lettre de mission	5
Carnets d'un voyage au cœur de la France des bibliothèques	9
1. Les bibliothèques, laboratoires pour les politiques Culturelles du XXI^e siècle	13
1.1. Les bibliothèques : espaces de démocratie culturelle	13
• Lire, c'est vivre	14
• Un outil à développer : les contrats territoire lecture	15
• Un réseau engagé pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme	
1.2. Les bibliothèques : tête de réseau des politiques culturelles sur les territoires	17
• Culture, de quoi parle-t-on ?	17
• Les bibliothèques, passeurs de culture	22
• La révolution numérique en bibliothèque	
1.3. Les bibliothèques : lieux du livre mais aussi lieux du vivre, une fabrique de la cité tissée par les partenariats	26
• Nouvelles missions, nouveaux espaces, comment sont conçues les bibliothèques du XX ^e siècle ?	26
• Accessibilité pour tous ? le chemin est encore long	27
• La lutte contre les exclusions	28
2. Le réseau de lecture publique	35
2.1. Richesse et fragilité d'un réseau hétérogène ...	35
• Les intercommunalités	37
• Les bibliothèques départementales	37
2.2. Les horaires d'ouverture : il faut changer de rythme	38
2.3. Les personnels : trois chaînons dont la cohésion est essentielle	46
• Les professionnels	
• Les contrats aidés, étudiants et volontaires du service civique	49
• Les bénévoles	50
3. Propositions	52
3.1. Ouvrir mieux, ouvrir plus	52
• Lancer un plan national pour les bibliothèques	52
• Accompagner financièrement les collectivités territoriales	

• Développer l'ouverture dominicale des bibliothèques universitaires	54
• Renforcer le réseau de lecture publique par de nouveaux partenariats	56
• Adapter les cadres d'emploi et les formations des professionnels aux nouveaux usages	59
3.2. Renforcer le rôle des bibliothèques dans l'accès à toutes les pratiques culturelles	
3.3. Faire plus contre les fractures de notre société	62
• Exclusion : Lutter contre la fracture numérique	63
• Insertion : Accompagner la recherche d'emploi	63
• Education : participer à l'engagement national pour la lecture	
• Handicap : faire plus pour l'accessibilité	
• Réinsertion : garantir le droit à la lecture aux détenus	65
	65
Conclusion	65
	66
	67
	68
	69



Ministère de la Culture

La Ministre

Monsieur Erik ORSENNA,
de l'Académie française
23, quai Conti
75006 PARIS

Paris, le 31 JUIL. 2017

Nos réf. : TR/2017/P/19027/CRA

Monsieur,

Ouvertes à tous, garantes du pluralisme de l'information et de l'égalité dans l'accès au savoir et à la culture, les bibliothèques et médiathèques participent activement à la transmission des valeurs de la République et constituent l'un des piliers de notre démocratie.

Grâce à un engagement continu de l'État et des collectivités territoriales, la France peut se prévaloir de la densité de son réseau de lecture publique. Fort de plus de 7 000 bibliothèques et de 9 000 points d'accès au livre, il permet à 89% des Français d'avoir un lieu de lecture à disposition dans leur collectivité et constitue le premier réseau culturel sur le territoire.

S'inscrivant dans les domaines de la formation, du débat d'idées, de l'éducation artistique et culturelle ou de l'insertion sociale, l'action des bibliothèques se déploie aujourd'hui bien au-delà de leur rôle traditionnel de lieu d'étude et de prêts de livres. Elles sont aussi des lieux de rencontre, d'échange, de partage, où chacun doit pouvoir se sentir attendu et accueilli. Le succès des bibliothèques les plus innovantes, qui sont devenues des espaces d'animation culturelle au sens large, témoigne de leur capacité à jouer un rôle de plus en plus structurant dans les territoires. La mise en œuvre de cette transformation suppose néanmoins de la part des bibliothèques un effort constant d'adaptation à l'évolution des pratiques et des modes de vie de nos concitoyens.

Proposer des horaires d'ouverture suffisamment étendus et adaptés aux attentes et aux rythmes de vie des habitants est l'une des premières conditions pour favoriser la fréquentation de ces équipements. Force est cependant de constater que les bibliothèques sont souvent insuffisamment ouvertes aux moments où les Français sont le plus disponibles. C'est pourquoi le Président de la République et le Premier ministre ont fait de l'ouverture des bibliothèques le dimanche et en soirée l'une de leurs priorités.

Je souhaite vous associer étroitement à la réalisation de cette ambition, en vous confiant le rôle d'ambassadeur de bonne volonté auprès des collectivités territoriales et de l'ensemble des parties prenantes.

.../...

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 50 00

À l'occasion de déplacements en région, vous rencontrerez les différents interlocuteurs (collectivités et élus, bibliothécaires, organisations syndicales, citoyens) afin de promouvoir cet objectif et de recueillir leur vision et leurs propositions. Une telle concertation vous permettra d'élaborer pour la fin de l'année un état des lieux et de proposer les moyens, y compris financiers, de renforcer la dynamique d'élargissement des horaires d'ouverture.

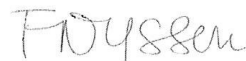
Ce sera l'occasion pour vous de mesurer le formidable dynamisme du monde des bibliothèques, notamment dans sa capacité d'innovation et d'adaptation aux attentes des usagers. Je vous demande ainsi d'être particulièrement attentif aux dispositifs qui ont fait leurs preuves, comme aux techniques nouvelles et, en particulier, à l'usage du numérique. Je suis très attachée au principe d'une réforme qui laisse toute sa part à la valorisation et à l'extension des bonnes pratiques existantes.

Votre dialogue avec l'ensemble des acteurs abordera plus généralement le rôle des bibliothèques dans la cité, leur modernisation et le développement de la lecture chez nos concitoyens, afin de concourir au vœu, exprimé par le Premier ministre dans son discours de politique générale, de voir la France rester, ou redevenir une nation de lecteurs.

L'ensemble de vos conclusions seront restituées au cours d'un débat national que je compte organiser au printemps 2018.

Vous bénéficierez pour cette mission de l'appui d'un membre de l'inspection générale des affaires culturelles, ainsi que de mes services, notamment la direction générale des médias et des industries culturelles et les directions régionales des affaires culturelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN

En hommage à Jean Gattégno,
Infatigable combattant pour la lecture publique.

Pour Sylvie Robert,
Qui a ouvert le chemin.

"L'univers, que d'autres appellent la Bibliothèque.... »

Jorge Luis Borges *La Bibliothèque de Babel*

« Si la bibliothèque est comme le veut Borges un modèle de l'Univers essayons de le transformer en un univers à la mesure de l'homme ce qui veut dire aussi, je le rappelle, un univers gai, avec la possibilité d'un café-crème, et pourquoi pas, pour nos deux étudiants de s'asseoir un après-midi sur un canapé et je ne dis pas de s'abandonner à d'indécentes embrassades, mais de vivre un peu leur flirt dans la bibliothèque pendant qu'ils prennent et remettent sur les rayons quelques livres d'intérêt scientifique ; autrement dit une bibliothèque où l'on ait envie d'aller et qui progressivement se transforme en une grande machine pour le temps libre, comme le Musée d'Art Moderne de New York où l'on peut tour à tour aller au cinéma, se promener dans le jardin, regarder les statues et manger un vrai repas ».

Umberto Eco, Milan le 10 mars 1981

Carnets d'un voyage au cœur de la France des bibliothèques

Nous finirons bien par comprendre un jour que la « culture » n'est pas un « secteur », une simple ligne sur un budget, c'est un élan, collectif et singulier. La culture est d'abord une CONFIANCE. Une CONFIANCE dans le possible, dans tous les possibles présents en chacun de nous. La culture, est l'art du possible. « Que serions-nous, dit Paul Valéry pour saluer la part du rêve, que serions-nous sans le secours de ce qui n'existe pas ? » Que serions-nous sans le secours de ce qui n'existe pas encore mais qui déjà, un peu partout, commence à germer ?

Voilà pourquoi la lecture n'est pas un petit morceau du savoir ! Elle est la condition de l'accès à toutes les connaissances, la condition de l'accès à une pleine humanité. La lecture, c'est L'ACCÈS DES ACCÈS.

Or nous sommes loin du compte. Hélas de plus en plus loin. Si l'on en croit les enquêtes internationales, l'illettrisme touche aujourd'hui 7 % de la population française, soit 2,5 millions de personnes.

Durant trois mois, nous avons sillonné la France, rencontré, dans de grandes, très grandes villes, comme dans de petites, toutes petites, des élus et des bibliothécaires, des titulaires d'emplois dits « aidés » et des bénévoles, des enthousiastes et des résignés, des généreux et des seulement préoccupés d'eux-mêmes, l'alliage habituel d'une population. Et surtout, nous avons écouté. Générale est la conviction que la lecture est la clé qui ouvre sur la vie. Unanime est le souhait de voir plus disponibles ces maisons essentielles que sont les bibliothèques. Mais les attentes précises varient selon les endroits, les âges et les activités. Utile rappel de cette évidence que la France est diverse, ô combien, et que des mesures semblables décidées de Paris pour l'entièreté du territoire, au mieux manquent leur objet, au pire et le plus souvent brident la liberté d'initiative.

Passionnante mission que celle qui oblige à découvrir une réalité autre que celle que nous croyions connaître. Très instructif portrait de notre pays, via le prisme de la lecture. **Dis-moi qui lit, et où il lit et ce qu'il lit, je te dirai de quelle société il s'agit et quel futur elle se prépare.**

Nous étions partis avec une mission précise (et bénévole), confiée par la ministre de la Culture (merci à elle !) : établir un diagnostic des lieux de lecture publique en France pour préparer la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République d'ouvrir mieux, et donc, plus, les bibliothèques. Nous revenons, trois mois plus tard, avec cette conviction : les quelque 16 500 équipements de lecture publique qui maillent le territoire aujourd'hui sont plus, beaucoup plus, que ce qui est entendu traditionnellement par le mot « bibliothèques ». Ils sont bien sûr des lieux où l'on vient emprunter et rendre des livres. Ils sont des **lieux du livre**, mais aussi, et tellement, des **lieux du vivre**.

Avant la lecture, par la lecture et au-delà de la lecture, les bibliothèques sont ces lieux poreux, où se tissent de multiples réseaux d'acteurs et de projets, où se réparent les déchirures, où l'on

retrouve des forces pour repartir à l'assaut de l'avenir, où s'animent et se réaniment les territoires.

Si les bibliothèques sont les équipements culturels les plus fréquentés après les cinémas – 27 millions de personnes (40 % de la population française) ont poussé leurs portes en 2016 – et si leur fréquentation continue de progresser (+ 23 % depuis 2005, soit 4 millions de visiteurs), c'est pour beaucoup en raison de la richesse et de la diversité de ce qu'on y trouve.

Et la magie de ces lieux, qui explique qu'on y revienne si souvent, c'est qu'on y trouve (aussi) autre chose que ce que l'on croyait venir y chercher. Ce genre de surprises, de bel étonnement, ce sont ceux de la vie même.

Dans les bibliothèques et médiathèques d'aujourd'hui, on se rend un matin pour lire la presse, et on se retrouve à échanger avec un conseiller emploi, par exemple, à Brest, dans la magnifique médiathèque des Capucins, réalisée par l'architecte Patrick Rubin. On boit une bière à l'Estaminet de Grenay dans les Hauts-de-France, on participe à un atelier cuisine à la médiathèque Andrée Chédid à la Seyne-sur-Mer, à un grand jeu collectif à Pantin, on échange des graines à la médiathèque Marguerite Yourcenar à Paris, on assiste à un concert au Bouscat, en Gironde, on visite une exposition à Rouen, entre deux pages de philosophie on s'autorise une glissade sur un toboggan...

Salut admiratif et amical aux bâtisseurs de ces lieux qui drainent la vie, qui tissent l'humain, aux architectes, aux professionnels, aux élus qui, quelle que soit la taille de leur collectivité, font le choix de la culture, à Tours, Brest, Rennes, Toulouse, Gradignan, Grenay, Mondeville, Saint-Lô, Laxou (ô combien sont nécessaires les bibliothèques départementales), Vaulx-en-Velin, Le Bouscat, La Seyne-sur-mer, Saint-Avertin, Lampaul-Guimiliau, Grigny et tant d'autres...

Comment rendre compte, comment permettre à nos lecteurs de mesurer l'incroyable énergie à l'œuvre dans ces milliers de lieux d'échange, de débat, de formation, de reconstruction souvent ?

Car le champ ouvert est infini : chaque rencontre en permet une autre. Chaque réseau ouvre sur un autre : c'est la force de la capillarité et de la porosité qui font de ces équipements des démultiplicateurs et des passeurs d'énergie. Une énergie qui se nourrit des rencontres, toutes différentes car montant de territoires infiniment divers et qui, réunis, font la France. Une énergie qui n'attend qu'un signe, et le moyen, de se diffuser ailleurs. Au-delà des 38 000 agents qui font fonctionner les bibliothèques (hommage leur soit rendu !), 82 000 bénévoles sont engagés autour de leurs actions ! Plus de 120 000 personnes au service des autres!

Voilà une leçon fondamentale pour les Parisiens que nous sommes et pour l'État que nous représentons dans cette mission. Nous ne le dirons jamais assez : chaque territoire est riche des réseaux et des initiatives qu'il recèle. Ces réseaux sont fragiles. Ils doivent être accompagnés, aidés, orientés parfois, mais attention à cette maladie chez nous toujours menaçante, la maladie du jacobinisme : la verticalité écrase les initiatives locales, ankylose les énergies.

La première attente des centaines de professionnels que nous avons rencontrés était simple : « Montrez d'abord ce que nous faisons, expliquez ce que sont déjà devenus ces lieux que nous faisons vivre jour après jour et que nous ne cessons de transformer ! »

De retour de ce premier voyage, nous confirmons : les bibliothèques d'aujourd'hui ne sont pas, ne sont plus celles que vous croyez !

Soutien scolaire, éducation artistique, lutte contre l'illettrisme, aides à la recherche d'emploi, écoles de la deuxième chance.

Elles sont des outils inestimables pour lutter contre toutes les fractures, la fracture culturelle, la fracture sociale, la fracture sociétale et peut-être contre la plus dangereuse de toutes aujourd'hui : la fracture numérique. Les accès wifi et les postes multimédias disponibles dans des milliers d'équipements constituent une ressource précieuse pour la réussite du grand plan lancé par le gouvernement pour l'inclusion numérique.

Elles font un travail remarquable pour prévenir et lutter contre l'exclusion, dans les grandes villes, bien sûr, mais davantage encore dans le monde rural, dans les banlieues, par l'aide aux démarches administratives, l'accueil des migrants, l'accompagnement de tous les publics que l'on dit « spécifiques » faute de savoir comment les appeler. Parfois on les qualifie aussi de publics « éloignés » (en général on ajoute ici « de la culture »), pour ne pas dire « exclus ». Ce sont celles et ceux de nos concitoyens qui, lorsqu'on leur propose un service public ou culturel, un appui, un livre, un musée, répondent « Ce n'est pas pour moi ». Les handicapés, les personnes âgées dépendantes, les détenus, les très pauvres, les malades... Insupportable phrase que ce « pas pour moi ». Insulte au mot même de République, *res publica*, chose commune !

C'est pour tous ces oubliés de la République qu'œuvrent aussi les bibliothèques. **Inlassablement elles transforment le « pas pour moi » en « pourquoi pas ? » pour arriver un jour, enfin, au « c'est pour moi ! » général.**

Pour tout cela et par l'importance du maillage territorial qu'elles représentent (ne constituent-elles pas, avec la Poste, le premier réseau public sur le territoire ?) et par les 27 millions de Français qui les fréquentent, elles sont actrices de la cohésion des territoires, un des maillons, pour les villes moyennes, de la revitalisation des centres-villes de l'animation des bourgs. Les grandes villes aussi se saisissent des bibliothèques pour en faire des lieux de vie, de culture, de partage, pour faire se rencontrer les territoires. Citons Le Havre et sa médiathèque Oscar Niemeyer, ouverte 54 heures par semaine, du mardi au dimanche et tête de réseau du dispositif « Lire au Havre » qui se développe dans tous les quartiers de la ville.

Nos interlocuteurs nous l'ont rappelé lors de chaque déplacement. Toutes les actions menées dans les domaines évoqués ci-dessus convergent vers ce même objectif : que par la lecture, la musique, l'ensemble des ressources numériques, chacun puisse vivre sa culture. Les bibliothèques aujourd'hui sont en train de devenir des maisons de service public culturel. Quatre mots accolés qui dessinent le plus belle des ambitions : maison, service, public, culture.

De ce voyage à travers la France des bibliothèques nous retenons trois enseignements.

Premier constat, la politique culturelle qui s'y conduit est ouverte, poreuse, décloisonnée, soucieuse de ce bagage culturel que chaque individu porte en lui et qui pourra être mis en résonance avec l'offre que proposent tous les acteurs culturels. Elle part des usagers, et

souvent des non-usagers, de la demande ou de la non-demande pour favoriser la rencontre avec l'offre.

Deuxième constat, celui de la diversité des champs que recouvre l'action des bibliothèques et de l'efficacité de leur intervention. La directrice de la médiathèque de Brest nous disait récemment : « Nous sommes des machines à intégrer ». Au-delà, elles sont les métiers où se tissent les fils qui constituent la cohésion de nos territoires.

Cette richesse – et c'est là notre troisième constat – est rendue possible par l'importance et la diversité des réseaux à l'œuvre. Réseaux de bibliothèques bien sûr, mais bien au-delà, nous avons été frappés par leur ouverture et l'importance des partenariats qu'elles nouent : avec tous les secteurs et tous les acteurs de l'action publique, le monde associatif, les secteurs de l'innovation, voire de l'entreprise. En fait, elles sont à l'image de notre société dans ce qu'elle sait faire de meilleur : un entrelacs de réseaux d'acteurs, qui agissent sur des structures, pour faire vivre des projets.

De tout cela nous ne pouvons être qu'impressionnés et ravis. Mais il faut faire plus : il manque encore des équipements sur de nombreuses parts du territoire (à commencer par les Outre-mer). Beaucoup encore doivent se transformer en profondeur pour devenir de vraies maisons de service public culturel. Leurs horaires doivent encore beaucoup évoluer. Nous tenterons de définir quelques lignes d'amélioration, les rôles de tous les acteurs, et de proposer quelques éléments de méthode.

Partout sur le territoire, nous avons rencontré l'énergie et le désir, mais nous avons aussi perçu tous les freins : budgétaires, organisationnels, sectoriels.

Le réseau national de lecture publique par les enjeux qui le traversent doit être une préoccupation interministérielle, partagée entre l'État et les collectivités locales.

On sait que « Pourquoi pas » était le nom choisi pour ses bateaux par l'explorateur Jean-Baptiste Charcot. En ajoutant un prénom, on personnalise, et on interroge, non sans sévérité : pourquoi pas, nous sommes d'accord ! Mais pourquoi pas VOUS ? Pourquoi VOUS, maire d'une grande ville, responsable d'une métropole, faites-VOUS moins, et moins bien, qu'une minuscule localité rurale ? Serait-ce que la lecture, serait-ce que le surcroît d'humanité qu'elle offre aux habitants dont VOUS avez la responsabilité, serait-ce que ces ambitions-là sont pour VOUS valeurs négligeables ?

À tous les « ce n'est pas possible » entendus ici et là, nous proposons de substituer « Pourquoi pas » ? Pourquoi pas VOUS ?

Permettez ce rêve aux deux voyageurs.

1. Les bibliothèques, laboratoires pour les politiques culturelles du XXI^e siècle

1.1. Les bibliothèques : espaces de démocratie culturelle

- **Lire, c'est vivre**

« Lire, c'est vivre ». Cette phrase est le nom que s'est donné l'association qui gère les bibliothèques de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. C'est aussi l'alpha et l'oméga pour nos bibliothèques.

Quel que soit l'investissement des bibliothécaires dans l'ensemble des services aux publics, le champ artistique reste toujours central pour eux. Toujours, ils nous rappellent que leur métier, c'est le livre, c'est la lecture. Si tous les moyens doivent être employés pour que chacun puisse lire, c'est pour ce que la lecture apporte à chacun : épanouissement, émancipation, liberté, regard sur le monde, découverte du monde par les yeux d'un auteur, soulagement de découvrir ses propres soucis ou chagrins décrits par un auteur et donc de se sentir moins seul.

Car lire c'est se lire. « *En réalité, chaque lecteur est, quand il lit, le propre lecteur de soi-même. L'ouvrage de l'écrivain n'est qu'une espèce d'instrument optique qu'il offre au lecteur afin de lui permettre de discerner ce que, sans ce livre, il n'eût peut-être pas vu en soi-même* », écrit Marcel Proust dans *Le Temps retrouvé*.

Avant même le plaisir littéraire, la lecture est le premier moteur de l'émancipation. Ne pas maîtriser la lecture, ce qui implique souvent hélas ne pas maîtriser le calcul, c'est l'exclusion, *de facto*, du monde quotidien.

La lecture étant l'accès à tous les accès, il faut s'attaquer, bien au-delà du champ de la lecture publique, à tout ce qui, dans notre société, empêche nos compatriotes de lire. Ce travail est en cours, nous l'avons constaté partout.

L'approche des bibliothèques, complémentaire avec celle de l'école, repose sur le plaisir. Lire peut être une fête. Pour cela les professionnels des secteurs jeunesse des bibliothèques sont formés mais ils ne travaillent pas seuls.

L'association « Lire et faire lire » fait ce pari du plaisir pour amener les enfants au livre et y ajoute un élément d'échange et de transmission intergénérationnel, car pour la plupart, les 17 300 bénévoles, qui se font lecteurs, sont des personnes retraitées. En partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF,) cette association a, en quelques années, construit un maillage sur l'ensemble du territoire.

En 2016, 641 000 enfants ont bénéficié de cette offre. Elle est emblématique de la richesse apportée par un travail en réseau. 9 800 structures ont accueilli des activités. Il s'agit à la fois d'écoles, de bibliothèques, de centres de loisirs, de structures pour la petite enfance dans plus de 3 000 communes.

Réseau de structures mais aussi réseau humain : des lecteurs, des bibliothécaires, des enseignants mais aussi 165 écrivains réunis pour la lecture, avec comme même angle : l'oralité. Entendre lire pour avoir envie de lire.

Les bibliothèques s'engagent, et ce dès les premiers mois de l'enfant, pour le familiariser avec la lecture : 90 % des bibliothèques situées dans des communes de plus de 5 000 habitants ont un partenariat avec les services de la petite enfance. L'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) propose outils, conseils, formations. Ses travaux ont permis de souligner dès les années 1980 – comme le rappelle l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture dans son dernier rapport – l'importance de l'accès au livre et à la lecture dès la petite enfance. La découverte de la langue du récit, du rythme des comptines, le livre comme support d'échanges entre le bébé et ses parents jouent un rôle dans le développement du tout-petit, dans un contexte où la littérature jeunesse francophone est diverse et de qualité.

La mise en place d'actions à destination des moins de 3 ans et de leur famille, en partenariat avec les professionnels de la petite enfance (dons de livres à la naissance des enfants, formation croisée, lectures dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile, etc.), permet de faire entrer le livre dans les familles, et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture dès les premiers mois.

Pour les plus grands, l'Association de la fondation étudiante pour la vie (AFEV) propose, via des volontaires du service civique, de créer une passerelle entre les bibliothèques centres de documentation (BCD) des écoles primaires et les bibliothèques municipales. Des ambassadeurs du livre travaillent avec les enfants pour les familiariser avec les bibliothèques, espérant aussi que parfois ils pourront y emmener leurs parents.

L'aspect ludique est souvent le meilleur moyen de créer le désir des enfants. La bibliothèque des Champs-Manceaux à Rennes organise une fois par an, en lien avec les écoles, une demi-journée « Vis ma vie de bibliothécaire » au cours de laquelle les enfants gèrent la bibliothèque. Gageons qu'il y a là une piste pour susciter des vocations.

L'actualité rappelle la nécessité d'une mobilisation générale pour la lecture. L'enquête PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire) vient de rendre une enquête dans laquelle la France se classe 34^e sur 50 pour la performance des élèves en lecture après les années de scolarité obligatoire.

- **Un outil à développer : les contrats territoire lecture**

Le ministère de la Culture développe une politique très active sur les territoires avec, en 2018, près de 1M€ de crédits supplémentaires, portant à 13,5 M€ l'effort pour le développement de la lecture.

Cet effort se conjugue avec une autre ambition : travailler dans une logique de réseau, de coopérations et de ciblage des efforts sur des zones prioritaires. Cela passe par l'établissement

de contrats territoire lecture (CTL). Dispositif mis en place en 2010, les CTL visent à **accompagner des projets pluriannuels**, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Ils soutiennent des logiques d'aménagement du territoire et favorisent l'intervention à l'échelon intercommunal ou à l'échelon départemental. Ils reposent sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la collectivité.

Près de 150 contrats sont aujourd'hui déployés sur le territoire pour une contribution de l'Etat de près de 3M€.

La plupart d'entre eux sont signés par les DRAC - dont il convient de rappeler le rôle décisif dans la coordination de l'effort public en matière d'accès au livre et à la lecture - avec une intercommunalité ou un département, qui constituent des échelons pertinents pour un effet levier au niveau territorial. Une part importante des CTL porte d'ailleurs sur des territoires ruraux, souvent identifiés comme des « zones blanches », où l'équipement de lecture publique est insuffisant. Les CTL sont généralement signés pour trois ans. Ils permettent d'**accompagner et de structurer des projets très variés** :

- Constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale (par ex. la communauté de commune de Bresle-Maritime).
- Actions de lutte contre l'illettrisme (par ex. la commune de Chevilly-Larue, le Finistère).
- Actions hors les murs destinés aux publics éloignés du livre (par ex. l'Ille-et-Vilaine).
- Développement du numérique sur un territoire, généralement départemental (par ex. la Dordogne).
- Accompagnement de projets de construction durant leur phase de préfiguration (par ex. l'antenne de Villé de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin).

C'est un outil souple permettant une très bonne coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels et tous les acteurs de la chaîne du livre, intégrant tout particulièrement les librairies dont le rôle est très important.

- **Un réseau engagé pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme**

Lors de chacun de nos déplacements, les élus, les professionnels, les associations, nous ont parlé de l'illettrisme et de leur engagement pour lutter contre ce fléau qu'ils saisissent à bras-le-corps, dans chaque bibliothèque comme au niveau national. Juste un symbole : l'Association des bibliothécaires de France (ABF) vient d'entrer au comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'illettrisme, a, bien sûr, à voir avec la lecture – il en empêche l'accès, et partant, celui des bibliothèques – mais c'est aussi un facteur de désintégration sociale. Il prive des droits les plus élémentaires en ayant des conséquences sur l'accès aux soins, à l'emploi, à la culture, à la citoyenneté.

Une précision sur les mots employés, tout d'abord : illettrisme et analphabétisme. Les deux notions ne recouvrent pas la même réalité. Il est important de les préciser. Nous faisons nôtre cette formule qui figure sur le site Internet de l'ANLCI : « Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots. »

L'illettrisme, concept créé dans les années 1980 par ATD Quart Monde, qualifie la situation de personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

L'analphabétisme est le fait de n'avoir jamais reçu un apprentissage que cela soit dans ou hors du cadre scolaire.

Un dernier point : pour les migrants qui arrivent dans notre pays et qui n'ont jamais parlé la langue, on parle de français langue étrangère (FLE).

Il y avait en 2012 en France, selon les derniers chiffres produits par ANLCI, 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme. Cela représente 7 % de la population.

Quelques précisions sur ce chiffre donnent des clés pour appréhender le combat à mener. D'abord tordre le cou à une réponse souvent entendue : « L'illettrisme c'est l'immigration des vingt dernières années. » 71 % des personnes touchées par l'illettrisme ont grandi dans des foyers où l'on parlait uniquement le français. Autre élément : 61 % de ces 2,5 millions sont des hommes. Toujours, aussi, la fracture territoriale : 50 % des personnes touchées vivent dans des zones rurales ou dans des villes de moins de 20 000 habitants et 10 % dans des zones urbaines sensibles (ZUS). Et enfin, la spirale des causes et des conséquences : 20 % des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme. Un dernier point, qui comme l'illettrisme handicape lourdement la vie quotidienne : 18 % des 18-25 ans ont d'importantes difficultés avec le calcul.

Ici encore, c'est le partenariat avec les réseaux associatifs qui opère. Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, 75 % des bibliothèques installées dans les collectivités de plus de 100 000 habitants travaillent avec des associations. Ce taux diminue avec la baisse de la taille des collectivités pour atteindre 25 % dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants. De manière, donc, inversement proportionnelle aux besoins les plus cruciaux, dans les communes rurales et les villes moyennes.

Cette donnée est logique : les partenariats impliquent d'abord qu'il y ait des associations sur les territoires et ensuite des moyens humains pour élaborer les dispositifs. Certaines bibliothèques n'auront jamais la possibilité de s'engager dans cette voie, une injonction en ce sens n'aurait aucune pertinence.

Car pour ce sujet comme pour d'autres, l'inégalité des territoires est flagrante et concerne d'abord les zones rurales. Pour les enfants, bibliothèque signifie impérativement accompagnement, médiation : il est impossible de laisser un petit enfant seul face aux livres. Pour cela, il faut des ressources humaines et des espaces. Comment faire au sein des 8 800 points lecture qui vivent essentiellement par l'engagement des bénévoles et ne disposent en moyenne que de 0,3 équivalent temps plein par semaine de personnels professionnels et de quelques dizaines de mètres carrés, parfois moins ?

Les petites communes, où sont implantés ces points lectures, ne détiennent pas, seules, la réponse. Elle réside dans le regroupement, la mise en commun des forces et des volontés, dans la répartition des efforts entre les villes centres des intercommunalités et les communes périphériques. Le développement de la compétence des intercommunalités en matière de lecture publique est une nécessité.

Prévenir, c'est aussi accompagner l'effort de l'Éducation nationale à l'école primaire. 92 % des bibliothèques ont un partenariat avec les écoles, taux qui atteint 99 % dans les villes de plus de 100 000 habitants.

L'approche proposée est complémentaire, d'où la nécessité de toujours travailler en étroite coopération. Pour les bibliothèques, il s'agit de susciter le désir de lire, donner envie aux enfants, dans une approche ludique. Les clubs de lecture, les clubs ensuite d'écriture.

1.2. Les bibliothèques : têtes de réseau des politiques culturelles sur le territoire

- **Culture, de quoi parle-t-on ?**

Les mots ont un sens, et parfois on fait l'économie de l'interroger, de le préciser tant on pense qu'il est partagé par tous. Il en est ainsi du mot culture. Si l'on regarde dans les dictionnaires, le champ balayé par le concept est immense selon qu'on l'aborde sous un angle philosophique, sociologique ou anthropologique.

En sociologie, la culture représente ce qui est commun à un groupe d'individus. Quand on parle de politique culturelle, la culture est liée au patrimoine artistique. C'est d'ailleurs sur ce principe que se construit, depuis André Malraux la politique culturelle de la France : « *rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création de l'art et de l'esprit qui l'enrichisse* » (décret du 24 juillet 1959).

Et c'est ce « rendre accessible » qui, depuis des décennies, fait couler tant d'encre et nourrit tant de débats. On parle de l'échec de l'accès ou de l'échec de la démocratisation. Les plans pour l'accès à la culture se succèdent (culture pour chacun, culture pour tous) mais si on veut caractériser cette politique, on dira que c'est une politique de l'offre.

La manière dont nous avons vu les bibliothèques travailler inlassablement cette question de l'accès à la culture et les nombreux échanges que nous avons eus à ce sujet nous ont beaucoup interrogés car l'offre ne vient pas immédiatement : ce qui compte c'est d'abord l'interrogation sur les usagers ou plutôt les non-usagers.

Faire coïncider le concept de « culture » avec le patrimoine et la création artistique (le premier devenant synonyme du second) crée une frontière, pour ne pas dire un mur infranchissable pour toutes celles et ceux qui, par leurs origines ou leur parcours, n'ont pas été sensibilisés aux œuvres d'art et aux pratiques culturelles. Ils sont les exclus de la culture, bien commun que l'on considère, et ô combien à juste titre, fondamental pour l'épanouissement des hommes et le bien-être des cités.

Il s'agit alors, pour « rendre accessible », de mettre en place une politique de démocratisation. Souvent cette politique fait l'économie du bagage culturel que chaque être humain porte en lui, qui le constitue en partie et qui pourrait résonner avec le fait artistique. La logique de la démocratisation culturelle est beaucoup plus celle de la transmission que celle de l'échange. Des dispositifs souvent innovants se multiplient pour mieux comprendre les publics, leurs attentes. Dans ce cadre, l'éducation artistique et culturelle apporte énormément avec la notion de parcours et l'insistance pour chaque enfant sur la découverte de sa propre créativité.

Mais majoritairement, les dispositifs de médiation, les politiques d'accès à la culture partent de l'offre. Et souvent, on est confronté, découragé, au fameux « ce n'est pas pour moi ».

Une anecdote nous a frappés à ce sujet : la directrice d'une association (« Femmes dans la cité ») qui construit des projets avec les femmes de quartiers périphériques, à La Seyne-sur-Mer, nous a raconté qu'elle a, il y a quelque temps, organisé une visite des arènes de Nîmes. Pendant la visite, une des participantes donne l'impression de s'ennuyer. Elle lui demande ce qu'il en est. La réponse est cinglante : « Tu m'emmènes voir des murs, aucun intérêt pour moi. »

Rien de cette œuvre laissée par les siècles ne parlait à cette femme. Aucune résonance avec ce qu'elle vivait dans la cité qu'elle n'avait presque jamais quittée. Après un moment de désappointement, notre interlocutrice a réfléchi aux moyens de faire parler ces murs pour cette visiteuse, à quoi pouvaient-ils renvoyer pour elle ? Comment l'accompagner pour sortir de ce « pas pour moi » ?

Et c'est ainsi que les bibliothèques, pour nombre de celles que nous avons visitées, abordent la culture sous son angle sociologique : ce qui soude un groupe d'individus, ce que nous avons en commun. Elles partent du bagage de chacun, de son propre regard sur le monde pour, ensuite, lui proposer l'offre artistique et culturelle. Dans cette approche, l'art ne constitue pas la seule entrée vers la notion de culture.

Cela implique, pour les bibliothèques, d'offrir des pratiques à développer ensemble (cuisine, narration, jeux, contes) pour avancer, progressivement, vers les livres, vers la lecture. Il s'agit de ne pas considérer la personne « inculte » en matière artistique comme vierge de toute culture, mais de partir de ce bagage, ce regard sur le monde, constitutif de chaque être humain, pour lui ouvrir d'autres horizons.

Les élus et professionnels de Vaulx-en-Velin qui élaborent le projet de la future bibliothèque du Mas du taureau ont pris pour point de départ du projet la définition de la culture donnée par l'UNESCO dans la déclaration sur les droits culturels : « *Le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ». Et la future bibliothèque qui va bientôt sortir de terre sera le fruit des approches croisées des habitants, des élus, des professionnels, des acteurs associatifs et, bien sûr des architectes.

Pour faciliter des rencontres, la politique culturelle se doit donc d'être ouverte aux autres champs des politiques publiques, pour casser les murs du « ce n'est pas pour moi ». Offrir, rendre accessible ne suffisent pas, il faut aller chercher. Travailler, pour cela avec les autres acteurs de la politique culturelle bien sûr, mais aussi de la ville, de l'éducation, de la cohésion des territoires, de la santé, et tant d'autres.

Bel engagement pour la culture que nous avons rencontré sur tous les territoires. Partout la politique culturelle est employée comme antidote à la sinistrose, à la tentation de tous les replis, et surtout des replis identitaires qui peuvent conduire à l'intolérance et à la barbarie.

Le maire de Gradignan, près de Bordeaux, a décidé d'ouvrir cet automne la médiathèque de sa ville de 20 000 habitants le dimanche. « *Si les commerces ouvrent, pourquoi pas les services culturels* », nous a-t-il dit. Pour lui, « *ne rien lâcher sur la question culturelle est le meilleur antidote à l'appauvrissement général* ».

- **Les bibliothèques, passeurs de culture**

Si la culture émancipe, elle peut aussi classer, discriminer. Publics exclus, éloignés, accès à la culture : les mots le disent. Il y a ceux à qui, dès l'enfance, on a confié les codes, et les autres qui ne sont ou ne se sentent pas concernés par les « politiques culturelles ». Pour ceux-là on a vu, dans les bibliothèques, deux axes stratégiques se développer.

D'abord aller vers ceux qui ne poussent pas la porte, en mobilisant pour cela l'ensemble des partenaires associatifs. Puis créer l'atmosphère qui fait des bibliothèques ces **troisièmes lieux** dont on parle de plus en plus : entre le travail et la maison, des lieux conviviaux, chauds, où les espaces de recherche, de lecture, de travail et donc de calme jouxtent des espaces de convivialité, d'échanges, de jeux. On voit ainsi fleurir ici et là des ludothèques.

Les bibliothèques font moins peur que les musées et les salles de spectacles. On en pousse souvent plus facilement les portes (40% de la population fréquente au moins une fois une bibliothèque chaque année). Elles peuvent donc se faire passeurs vers d'autres offres culturelles. Les initiatives en ce sens se multiplient : partenariats avec les conservatoires, les musées, mais aussi avec les librairies, les lieux de pratiques amateurs. Elles se font têtes de réseau culturel sur un bassin territorial. Peu à peu se cassent enfin les murs entre le patrimoine et la création et ce qu'on appelle, non sans un peu de mépris parfois, « les pratiques culturelles ».

Parmi tant d'autres, deux dispositifs ont retenu notre attention.

L'artothèque

Un concept dérivé de celui de bibliothèque est apparu à Berlin au début de XXème siècle et s'est répandu en France dans les années 80, soutenu par le ministère de la culture. S'il n'en existe aujourd'hui qu'une petite centaine en France, les artothèques offrent de belles perspectives pour le développement de l'accès de tous à la création artistique et pour le déclouonnement des pratiques culturelles.

L'artothèque offre la possibilité d'emprunter des œuvres d'arts visuels. Le plus souvent, il s'agit de multiples (sérigraphies, photographies, estampes...) qui permettent aux usagers de faire entrer une œuvre d'art chez eux. Il peut s'agir aussi de collections léguées à une collectivité qui en ouvre l'accès aux usagers comme c'est le cas à Gradignan avec une collection de sculptures.

L'intérêt du dispositif est multiple : soutien à la création, par l'acquisition d'œuvres (souvent des multiples), familiarisation des usagers avec les arts visuels. Souvent perçus comme lointains et inquiétants, sur les cimaises des musées et des galeries d'art, les arts visuels, par la circulation que leur permet le prêt, deviennent plus familiers et permettent aux artistes d'entrer en contact avec de nouveaux publics.

L'implantation dans des bibliothèques ou médiathèques demeure très faible aujourd'hui (environ 20 médiathèques ont un espace artothèque). C'est cependant une piste prometteuse. L'introduction d'œuvres visuelles dans les collections des bibliothèques permet de nouveaux éclairages sur les collections de livres d'art ou sur l'art : le prêt d'une œuvre pouvant tout à fait s'accompagner de lectures liées à l'histoire de l'art. Une formation à la médiation des agents des bibliothèques est pour cela nécessaire. Selon nos informations, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) est prête à se lancer dans l'aventure.

Les micro-folies

La bibliothèque permet souvent un premier accès, il en faut d'autres pour prendre le relai.

Cela implique que toutes les structures culturelles se coordonnent pour qu'un cercle vertueux puisse se créer où les uns renvoient vers les autres : un spectacle dans un théâtre peut donner lieu à des conférences dans une bibliothèque avec un présentoir dédié au thème du spectacle. La Bibliothèque Marguerite Duras, à Paris, peut accueillir un conférencier qui viendra parler d'une exposition sur la comtesse Greffulhe au musée Galliera.

Nous avons vu se mettre en place partout des partenariats qui permettent de proposer des parcours culturels aux publics les moins familiarisés avec l'offre, mais qui peuvent aussi envoyer vers des bibliothèques des spectateurs assidus des salles de spectacles qui ne savaient pas tout ce qu'il est possible, au-delà de l'emprunt de livres, de trouver dans une bibliothèque.

Depuis quelques mois, se développe en France, et aussi à l'étranger, sous l'impulsion de Didier Fusillier, président de l'Etablissement public de la grande Halle de la Villette, et avec le soutien financier du ministère de la culture, une nouvelle offre, **les « micro-folies »**.

Le nom renvoie aux Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi. Si le projet est fou, c'est une folie visionnaire ! Il veut proposer une réponse aux limites de la démocratisation culturelle. Puisque de moins en moins de français vont au musée, le musée doit aller à eux. Le pari est le suivant : implanter une offre artistique et culturelle dans des territoires qui en sont insuffisamment pourvus. Il s'agit d'aller vers pour faire venir : s'il est difficile de franchir les portes des grandes institutions culturelles, elles-mêmes doivent sortir

de leurs murs, créer ce « grand musée ouvert à tous » qui est la devise du musée du Louvre depuis son ouverture en 1793.

Didier Fusillier a donc créé un musée virtuel : 250 œuvres de grands musées parisiens (bientôt 500, avec une nouvelle collection de 250 œuvres supplémentaires) ainsi que des captations de concerts¹ sont proposés aux visiteurs dans un musée numérique.

Le dispositif est simple : des tablettes, un mur d'écran et des médiateurs pour accompagner les spectateurs. Chaque œuvre, accompagnée de cartels explicatifs, est photographiée en très haute définition. Les photographies peuvent être agrandies, découpées numériquement pour dévoiler les détails de l'œuvre.

Le projet est très raisonnable en investissements (autour de 80.000 euros en fonction des choix des collectivités). Mais il est une condition sine qua non à sa pleine réussite : la présence humaine des médiateurs.

Nous avons vécu cette expérience, dans la micro-folie qui vient de s'installer au milieu de la médiathèque des Mureaux. Le résultat est impressionnant : le portrait de Louis XIV en majesté, par Hyacinthe Rigaud, une mariée de Niki de Saint Phalle, le radeau de la méduse de Théodore Géricault, dans son gigantisme, prennent vie sur le mur d'écran. L'objectif est que cette rencontre avec les œuvres donne envie d'aller au musée, qu'elle crée un chemin vers l'œuvre originale, le musée devenant un lieu plus familier, où l'on va retrouver quelque chose que l'on connaît déjà un peu.

D'ores et déjà, cette familiarisation est une réussite : depuis un an qu'elle est installée dans la ville, la micro-folie de Sevrans a reçu 25.000 visiteurs. A Avignon, cet automne, dans l'espace de la Fabrica, 30.000 visiteurs sont venus en deux mois !

A ce premier module de musée s'en ajoutent deux autres : un atelier (ou fab-lab) équipé d'imprimantes 3D, d'ordinateurs et de découpes laser, et un espace scénique/café qui peut accueillir concerts, conférences, bals populaires, pratiques amateurs en lien avec les structures culturelles et associations locales. Un quatrième élément des micro-folies est la bibliothèque/ludothèque, lorsque cet espace ne préexiste pas comme aux Mureaux.

L'intérêt de l'installation des micro-folies dans des bibliothèques tient d'abord aux espaces disponibles. On l'a vu aux Mureaux : la salle de spectacles et de pratiques artistiques de la bibliothèque accueille le musée numérique et l'espace scénique, la salle multimédia accueille l'atelier. Multiplication des publics ensuite : les usagers de la bibliothèque sont amenés vers une offre nouvelle et les visiteurs de la micro folie se retrouvent automatiquement au sein de la bibliothèque ce qui crée les passerelles.

En voyant les classes d'enfants (car les partenariats avec les écoles sont au cœur du projet) sortir enthousiastes et parler de Picasso à leurs parents, on se dit que c'est possible et l'on

¹ Le Château de Versailles, Le Centre Pompidou, Le Louvre, Le Musée national Picasso, Le Musée du Quai Branly- Jacques Chirac, la RMN Grand Palais, Universcience et La Philharmonie de Paris, [...]

pense à la chanson de Boris Vian, intitulée « pas pour moi » qui après avoir déroulé la liste des « pas pour moi », termine sur ceci :

« C'est pour moi les Corot du musée du Louvre »

Si nous sommes convaincus par le concept c'est pour ce qu'il propose, mais c'est aussi et surtout par la manière dont il le propose : non un dispositif fini qui vient se poser sur un territoire mais une sorte d'application dont chaque collectivité se saisit et s'imprègne pour en faire un objet adapté à ses besoins et à son environnement.

• **La révolution numérique en bibliothèque**

Le numérique s'impose de plus en plus dans nos bibliothèques et les professionnels sont très actifs pour anticiper les évolutions qui vont continuer de transformer les usages.

Au cours de nos visites, pas une bibliothèque qui ne dispose d'un ou plusieurs postes informatiques, voire d'espaces et de salles dédiées au multimédia. Pour les usagers, c'est là un service très important : loisirs, découverte, formation, convivialité ... le numérique offre cela.

Il est aussi pour les personnes isolées, celles qui sont loin de leurs familles, un moyen de communication.

Dans les villes où les migrants sont nombreux, la bibliothèque est un des lieux qu'ils fréquentent le plus. A Paris, la bibliothèque publique d'information (BPI) accueille des permanences de la Cimade pour venir à leur rencontre. Dans les bibliothèques de l'est parisien, Vaclav Havel, dans le 18^{ème} ou Françoise Sagan dans le 10^{ème}, un accueil spécifique est organisé : des collections de livres dans les langues des pays d'où sont originaires la majorité d'entre eux, des cours de français, des permanences administratives

Nous avons été impressionnés par l'engagement des agents des bibliothèques (très souvent appuyés par des partenariats avec les associations) et leur professionnalisme pour accueillir et accompagner ceux qui, souvent, n'ont plus rien. Sens du service public, sens du service au public ... beaux exemples en tous cas de ce que peuvent faire les bibliothèques pour lutter contre les exclusions.

Le numérique fait évoluer les métiers car il fait évoluer les supports. Nous sommes au début d'une révolution. Quel avenir pour le papier ? Que trouverons-nous dans nos bibliothèques en 2050 ? Des livres ? Des tablettes ? Certains craignent pour leur avenir. Notre voyage nous a montré que, plus les évolutions technologiques apportent aux humains la possibilité de tout avoir sur un écran, créent des communautés virtuelles, plus, donc, chacun pourrait rester dans sa bulle, plus le besoin de lieux d'échange, de rencontre, de convivialité est fort.

Donc, si nous ne savons pas ce que nous trouverons dans nos bibliothèques en 2050, nous savons qu'elles seront là, toujours aussi nombreuses et fréquentées, même probablement plus, parce qu'elles sont des lieux de l'humain et que rien, jamais, aucun logiciel, aucun algorithme, ne remplacera l'humain.

Aujourd'hui déjà, la musique et les images sont numériques dans les bibliothèques. L'emprunt de CD baisse fortement (surtout dans les grandes villes) mais les discothèques ne disparaîtront pas pour autant : les usagers ont besoin d'échanges, de conseils, de lieux d'écoute. La médiation est indispensable dans les océans musicaux présents sur les serveurs. Le bibliothécaire doit éditorialiser, proposer, conseiller.

Le numérique offre aux bibliothèques un formidable levier pour se projeter sur tous les territoires, y compris et surtout les plus isolés ; nous pensons notamment aux zones rurales.

Pour les vidéos, citons l'offre de la médiathèque d'Arte.

En coédition avec Universciné, Arte propose un catalogue, riche aujourd'hui de 5.000 films, aux médiathèques qui, dans le cadre d'un abonnement, mettent les contenus à disposition des usagers.

Aujourd'hui 130 bibliothèques, dont une trentaine de bibliothèques départementales, ont souscrit un abonnement à la médiathèque numérique.

Plusieurs intérêts pour nous, à ce dispositif :

- La possibilité, en premier lieu de couvrir des zones peu desservies par des bibliothèques, via le numérique et aussi de permettre à des petites bibliothèques qui n'ont ni l'espace, ni les moyens de disposer d'une collection de DVD, de proposer une offre diversifiée. C'est là une des réponses au déséquilibre de l'offre dans les zones rurales, un outil pour lutter contre la fracture territoriale.
- Celle, ensuite, ensuite, pour les bibliothèques, de s'approprier et de personnaliser l'offre. Le choix a en effet été fait d'une « marque blanche » qui permet à chaque bibliothèque d'intégrer cette offre sur son portail propre et de l'éditorialiser pour en faire un élément de sa propre programmation.
- L'utilisation de ces abonnements pour des projections en mode ciné-club et en partenariat avec des enseignants.
- Des bonus, enfin en accès gratuit permettent d'avoir accès aux concerts d'Arte et à deux autres offres, « les yeux doc » une collection documentaire de la BPI (dont on précisera qu'elle est constituée par des bibliothécaires) ainsi qu'une offre de 5.000 titres de la BNF.

Qu'en est-il pour le livre numérique ?

Penser les bibliothèques de demain, c'est anticiper sur ce que sera l'offre et s'y préparer. Les bibliothécaires notamment par les biais des associations qui les fédèrent² travaillent depuis de nombreuses années sur cette question.

Aujourd'hui, l'édition numérique en France connaît un certain retard avec, par exemple une part réduite à 3,1 % du chiffre d'affaires de l'édition en 2013 contre 20 % aux USA, et ce, malgré l'observation d'une croissance significative de 1 à 2 % l'année suivante.

² l'ABF (Association des bibliothécaires de France); l'ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt) l'ADBGV (Association des Directeurs de Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France).

À partir de 2012, les éditeurs ont mis au point un cadre unifié permettant d'organiser l'accès à leurs offres, dénommé PNB (prêt numérique en bibliothèque). Ils en ont confié la conception à Dilicom, société interprofessionnelle centralisant les commandes des libraires. La capacité des éditeurs à proposer une réponse collective a permis l'instauration d'une forme de pilotage partagé, qui unit le Ministère de la culture, les bibliothèques, les éditeurs, les auteurs et les libraires. Cette gouvernance informelle a produit un document de référence, pour encadrer le développement du prêt numérique en bibliothèque³.

PNB, n'est pas une plateforme de vente, ni un outil de distribution. Ces fonctions restent de la responsabilité des libraires et des distributeurs historiques de l'industrie. C'est un portail de métadonnées permettant aux bibliothèques d'accéder à l'information commerciale et technique sur l'ensemble des offres des éditeurs ; et c'est aussi un coffre-fort des droits d'accès des bibliothèques. Chaque prêt donne lieu à une transaction numérique traitée par le portail qui libère l'accès auprès du distributeur et gère les paramètres de la licence.

Quelques données sur le prêt numérique en bibliothèque aujourd'hui pour voir où nous en sommes.

En 2016, 134 683 titres sont proposés aux collectivités. 53 bibliothèques municipales, 34 bibliothèques intercommunales et 19 bibliothèques départementales ont adhéré à l'offre. 133.000 prêts ont été réalisés en 2016. Ce chiffre est très faible au regard du volume de prêts de livres papier (le prêt numérique en représente 0,7%) mais est en constante évolution : il a doublé en un an et le nombre de bibliothèques raccordées est aussi en très forte augmentation, tant dans les très grandes villes que dans de petites communes pour lesquelles les bibliothèques départementales jouent un rôle décisif.

L'échelon départemental permet de toucher les publics des zones rurales et périurbaines et participe à l'impact territorial du dispositif. Actuellement plus de 2 000 bibliothèques bénéficient de ces services proposés par les 19 bibliothèques départementales raccordées.

La question posée aujourd'hui est assez simple : nous assistons à une montée en puissance lente, mais visiblement sans retour, de la place du prêt numérique dans les bibliothèques. Les dispositions actuelles (en particulier l'offre de PNB) sont-elles adaptées pour accompagner le développement du prêt à une échelle beaucoup plus importante?

Les bibliothécaires, les services du ministère de la culture, les éditeurs et libraires, bref, les signataires de l'accord de décembre 2014 travaillent sur cette question depuis des mois. Il en ressort un certain nombre de problèmes qui demeurent :

- L'insuffisance de l'offre (seulement la moitié des livres numériques disponibles pour le grand public font l'objet d'une offre destinée au « prêt » par les bibliothèques) ;
- Le coût des offres, souvent jugé trop élevé (même s'il baisse chaque année)

³ 12 recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques. Document signé le 8 décembre 2014 par la ministre de la Culture et de la Communication et les représentants des associations professionnelles et des collectivités territoriales.

- La disparité des modèles proposés par les éditeurs (le nombre possible de lecteurs simultanés varie, comme la périodicité et l'assiette de la tarification)
- Le coût des adaptations techniques à opérer dans le système de gestion informatique des bibliothèques pour raccorder leurs portails au système.

S'y ajoute le sujet du droit d'auteur et de la juste rémunération de ceux-ci.

Notre mission n'est pas de réconcilier les positions des uns et des autres dans ce dossier si complexe. Toutefois, nous ne pouvons pas passer à côté de ce sujet car le prêt numérique va très vite devenir un sujet crucial pour l'accès de tous aux contenus disponibles, le devenir des bibliothèques, l'évolution de la chaîne du livre et la juste rémunération des auteurs.

Le numérique dont on a souvent peur qu'il isole crée aussi des communautés.

En septembre 2015, la médiathèque de Languidic, commune de 8.000 habitants dans le Morbihan, s'est associée à la start-up Steeple (qui signifie clocher en anglais) et propose un nouveau service à ses adhérents. Il s'agit d'un réseau d'échanges des savoirs couplé à une plate-forme communautaire en ligne. Passer de « chacun pour soi » à « faire ensemble », était le maître mot du projet. Aujourd'hui la bibliothèque est le lieu où se donnent rendez-vous les membres de cette nouvelle communauté.

On ne peut pas parler des développements numériques sans évoquer l'action remarquable conduite, dans le monde entier (et donc bien sûr en France), par Bibliothèques sans frontières.

Dans des zones de conflit, des zones isolées, BSF veut apporter l'offre culturelle, avec la capacité de démultiplication que le numérique permet. Nous ne citerons qu'une seule des innovations que cette association a produites ces dernières années : l'Ideas box, conçue en 2010 après le tremblement de terre à Haïti.

Il s'agit d'une bibliothèque mobile connectée. Le design, conçu par Philippe Starck, en fait un outil facilement transportable, sous forme de valises.

Les ideas box tiennent dans un fourgon de 12m². Elles offrent 250 livres papier et des milliers de livres électroniques, accessibles par les 15 tablettes, les 4 ordinateurs et les 40 liseuses de chaque équipement.

Les villes de Calais, Stains, Paris (au centre d'accueil Jean Carré), Sarcelles, aujourd'hui à l'année, se sont lancées dans l'expérience avec cette ambition, apporter le livre là où il n'y a rien.

1.3 Les bibliothèques : lieux du livre mais aussi lieux du vivre, une fabrique de la cité tissée par les partenariats.

Les bibliothèques ne sont plus celles que vous croyez. Toujours patries du livre, elles ont grand ouvert leurs portes à la vie. Le numérique est passé par là, avec sa toile et ses surfs. Tout ordinateur est désormais tête de réseau, de même que toute bibliothèque, y compris la plus modeste.

C'est ainsi que les bibliothèques, même situées dans les lieux les plus reculés, peuvent être considérées comme *modernes*, des laboratoires d'une vie moderne où le Réel se mêle de Virtuel, de Dé-Matériel.

C'est ainsi que le « culturel », tel un grand fleuve en crue, sort de son lit et se mêle de « social ». Ces frontières d'autrefois ne sont plus pertinentes. La porosité et l'échange deviennent la règle, comme dans la vie.

16 500 « points » de livres, 16 500 « points » d'énergie, comme on dit en acupuncture. 16 500, c'est beaucoup. Et ce sont toutes les énergies qui sont à l'œuvre.

C'est ainsi que les bibliothèques sont devenues des « troisièmes lieux ». Premier lieu : son logis. Deuxième : le travail. Troisième : cet endroit divers, mixte et chaleureux où l'on trouve des livres, mais pas seulement. En résumé : dodo, boulot, biblio !

Nous reprenons ici la formule de Jérémy Lachal, directeur général de bibliothèques sans frontières (BSF) pour qui « *les bibliothèques sont le lieu de la médiation, de la formation, de l'accompagnement dans la recherche et l'accès aux savoirs et à l'information; des lieux d'interprétation et de compréhension de la complexité du monde.* »

Il serait impossible de rendre compte de toutes les actions conduites qui aident à mieux insérer les hommes dans la cité, à réparer, ravauder des territoires qui souffrent, à garantir en fait à chacun le plein exercice de tous les droits de l'humain.

Nous évoquerons quelques domaines et quelques exemples pour montrer comment se tisse le lien social mais aussi tout ce qui doit encore être fait.

1.3. Nouvelles missions, nouveaux espaces, comment sont conçues les bibliothèques du XXIème siècle ?

Nous avons été frappés par la richesse et la diversité des innovations architecturales. Mais surtout, en multipliant les visites, par la force, la diversité et la générosité des réponses à une même question : comment s'organise une cité ? Comment résoudre les apparents paradoxes de la bibliothèque du XXIème siècle : un lieu de vie, mais aussi un lieu de travail et de recherche ; des collections, mais aussi des espaces d'échange et de convivialité. Penser les espaces d'une bibliothèque, aujourd'hui, c'est penser un lieu dédié aux collections alors que celles-ci vont se dématérialisant, c'est penser la modularité. C'est penser ce que sera demain.

Avant tout, les bibliothèques sont des espaces, des surfaces, des bâtiments.

De l'annexe d'une salle de mairie avec ses quelques mètres carrés aux 28.000 m² de la plus grande bibliothèque municipale de France, celle de Lyon, les bibliothèques offrent un condensé d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme.

Notons d'abord pour mieux nous la représenter, l'immensité des surfaces. Les 16.500 bibliothèques en France, ce sont environ 6,5 millions de m², l'équivalent de 100 musées du Louvre.

Cette architecture est vivante, en permanente transformation pour s'adapter, avec l'agencement des espaces, à l'évolution des usages.

Majoritairement, les nouvelles médiathèques se situent sur un ou deux étages, vitrés, ouverts sur l'extérieur et proposant des parcours aux atmosphères diversifiées, où chacun peut se retrouver en fonction de son âge, de ses pratiques : espaces pour les jeux vidéo, ludothèque, bar à mangas, machines à café font leur apparition. Il semble loin le temps où une simple bouteille d'eau était interdite. On voit fleurir les espaces de repos, comme il y a, dans les salles de spectacles, des siestes musicales ou littéraires. On voit même, à la médiathèque de la Canopée, aux Halles, à Paris, un coin repos avec un hamac ; à Brest, un toboggan ...

La réussite d'un projet de bibliothèque se mesure au bien-être de ceux qui la vivent : les visiteurs et le personnel. Le meilleur indicateur pour évaluer ce bien-être est la fidélité des usagers : passée la première visite de curiosité, l'attrait de la nouveauté, il faut que les visiteurs reviennent, qu'ils s'approprient le lieu. Pour cela il faut qu'ils y trouvent, non seulement ce qu'ils viennent y chercher, mais quelque chose de plus, qui les fera revenir.

Si l'architecture des bibliothèques suit l'évolution de leurs usages, parfois aussi elle l'anticipe, la provoque. Construire une bibliothèque implique, pour l'architecte de comprendre, avant tout, l'organisation d'une cité.

Au fil des siècles, les missions et les usages de la bibliothèque se sont enrichis sans que les nouveaux n'annulent les anciens. D'abord lieu de la conservation d'une collection patrimoniale, puis lieu d'étude et de recherche autour de cette collection, la bibliothèque s'est adaptée, au cours du XX^{ème} siècle à une nouvelle mission de service public, celle de l'emprunt. Depuis les années 80 avec le développement des disques CD et l'apparition des vidéos, l'audiovisuel a fait son entrée dans les bibliothèques qui deviennent médiathèques. Toujours, les espaces s'adaptent.

Au XXI^{ème} siècle, la révolution numérique bouleverse de nouveau les missions et les usages des bibliothèques. Internet, les ordinateurs et les accès wifi se sont banalisés.

Le tournant des prochaines années est probablement celui du développement du prêt numérique avec une question centrale : celle de la place de la médiation dans l'accès aux collections.

Laissons la parole à l'architecte Paul Chemetov à qui on doit de nombreuses bibliothèques, Évreux, Montpellier, Châlons-en-Champagne, Rueil-Malmaison, Serris, Villejuif, ou enfin, la transformation en médiathèque de l'hôtel des postes à Chartres. Il aborde les missions des bibliothèques par une série de questions alternatives⁴, « *la bibliothèque est-elle :*

- *Une sphère abritant tous les savoirs du monde, un temple de la mémoire et de la conservation ? Ou... un lieu de diffusion de masse tourné aussi vers l'actualité et les loisirs ?*
- *Un lieu d'étude et de silence ? Ou... un lieu de passage, de parole et d'animation ?*
- *Un lieu anonyme qui se fait oublier ? Ou... un lieu doté d'une personnalité marquée (architecture créant un décor affirmé, une atmosphère, signalétique originale), voire qui dérange ? »*

Sa réponse offre une belle définition de ce que sont aujourd'hui les bibliothèques : « *Dans les oppositions binaires, je laisse de côté décor et personnalité. Je retiens « atmosphère ». Une atmosphère, c'est l'air qu'on respire, c'est une ambiance, le terme inclut une notion de changement, d'humeur. En plus, cela rappelle une célèbre réplique du cinéma français. **Oui, on peut vouloir qu'une bibliothèque ait une « gueule d'atmosphère ».***

Cette atmosphère spéciale des bibliothèques, qui permet la cohabitation entre des publics venant de tous horizons pour les usages les plus divers, est assez bien traduite par le terme de « tiers lieu », entre la maison d'une part et, d'autre part le travail ou l'école, entre le dedans et le dehors, comme un sas.

Si, à un moment où les grands projets d'équipements culturels portés par les collectivités publiques marquent le pas les bibliothèques font figure d'exception, c'est parce que les élus qui en sont à l'initiative mesurent la place spéciale de ces équipements dans leurs communes : lieux de culture, lieux de vie, lieux d'échange, lieux de cohésion.

Là encore, nous citerons Paul Chemetov à propos de la médiathèque d'Évreux : « *La question sociale a occupé le XIX^e siècle. La question urbaine est devant nous... Ou plutôt il s'agit de la question centrale de notre temps mais nous n'en prenons pas la mesure. **Les rapports centre-périphérie sont au cœur du système économique.** Les dysfonctionnements urbains sont des dysfonctionnements sociaux. L'inégalité dans la distribution des richesses a sa traduction urbaine. C'est pourquoi **le projet d'une bibliothèque accessible à tous me semble un élément de déghettoïsation ».***

Rendons hommage à ces bâtisseurs, qui, par leur travail, à Brest⁵, Caen⁶, Lezoux⁷, Paris⁸, La Seyne-sur-Mer⁹, inventent de nouveaux espaces de travail, de convivialité, de recherche et de

⁴ Médiatiques bibliothèques. Article paru dans l'ouvrage collectif Architecture et bibliothèque, 20 ans de constructions. 2012, presses de l'ENSSIB

⁵ Patrick Rubin,

⁶ Rem Koolhaas, cabinet OMA

⁷ Dominique Coulon

⁸ Stéphane Bigoni et Antoine Mortemard pour la médiathèque Françoise Sagan

⁹ Jean-Louis Duchier et Nicolas Pietra

repos. Le geste, signature qui inscrit l'architecte dans l'éternité, s'efface presque partout devant l'accueil, la transparence, la modularité des espaces pour faire des médiathèques des « lieux hybrides associant les formes les plus anciennes de la lecture à de nouvelles activités sociales de formation, de développement personnel et de rencontres » selon l'expression des architectes Xavier Fabre et Vincent Speller, à qui on doit notamment les médiathèques de Dole, de Bourgoin-Jallieu et de Lannion ainsi que, plus récemment, la réhabilitation de la Grenette, cinéma-médiathèque d'Yssingeaux.

Nous leur empruntons ici leur conception de la « médiathèque du futur » qui nous semble aussi prometteuse que visionnaire.

- **« La médiathèque n'est plus le monument du savoir mais le savoir en mouvement. Elle devient inéluctablement un lieu de passage, d'emprunt, de découverte et doit en même temps offrir cette part d'inattendu que comporte tout texte ou tout récit. Elle doit incorporer deux temporalités, une lente et une rapide... ;**
- **Si la demande dominante est pratique, documentaire, associée aux loisirs du film, de l'image ou du son, elle reste également un lieu d'ouverture vers la littérature et l'imaginaire ; tout l'enjeu culturel est d'offrir ce passage ;**
- **Des activités très diversifiées peuvent trouver place et raison d'être dans les médiathèques : formations informatiques, cours de cuisine, projection de courts-métrages, récits de voyage, contes pour tous, écriture poétique, exercices de gymnastique, soit, en fin de compte, une forme ludique d'université populaire ;**
- **Toutes ces activités trouvent leurs traces et leurs origines dans des livres ou des documents qui renforcent l'évidence de l'utilité de l'écrit et l'ouverture sur une chaîne de connaissances. Par exemple, le jardinage ouvre sur l'histoire des plantes, la nutrition, la médecine, l'art des jardins et la composition des sols... Seuls le livre et ses dérivés relient tous ces domaines ;**
- **Cette ouverture à la vie quotidienne ne doit pas atténuer l'attraction de l'imaginaire. Les lieux mêmes des médiathèques doivent perpétuer une lecture du réel par la présentation organisée des différents ouvrages et notamment préserver une place évidente à la littérature ;**
- **Cette place peut garder la forme des salons de lecture ou des anciennes salles de travail. Ainsi, il semble indispensable, au-delà de l'agitation du réel, d'offrir une place manifeste au plaisir de la lecture, à l'abandon du lecteur, et de réintroduire des espaces dédiés à la lecture silencieuse ;**
- **la médiathèque du futur sera celle qui offrira la gamme étendue de tous les plaisirs du texte et préservera, à côté de la modernité des approches des nouveaux médias, des espaces anachroniques de silence et de simple lecture¹⁰. »**

¹⁰ Xavier Fabre et Vincent Speller. **Bibliothèques hybrides**. Article paru dans l'ouvrage collectif Architecture et bibliothèque, 20 ans de constructions. 2012, presses de l'ENSSIB

Ces équipements que nous avons admirés ont tous été conçus en dialogue permanent avec les usagers. Les maîtres d'ouvrage ont travaillé en transparence avec la population, l'ont associée à l'élaboration du programme puis à sa réalisation. Depuis la réflexion, en amont, sur les objectifs scientifiques et culturels, en passant par l'écoute attentive des besoins des usagers, jusqu'aux différentes phases qui scandent le travail à la fois interprétatif et créatif de l'architecte, il s'agit d'une véritable co-création.

À Vaulx-en-Velin, la nouvelle médiathèque, qui ouvrira ses portes dans deux ans, pourrait synthétiser tout ce qui fait la force de cette approche. Confiée à l'architecte Rudy Ricciotti, avec le soutien de l'État et de l'ANRU, elle est symboliquement le premier acte du projet de rénovation urbaine du quartier du Mas du Taureau. L'élaboration du projet associe les habitants du quartier, partenaires de la vie associative, professionnels du champ social au sein d'ateliers d'idées. Les espaces seront organisés par univers associant services et ressources documentaires. Les espaces de la médiathèque seront donc partagés avec la maison de quartier et d'autres services.

- **Accessibilité pour tous ? le chemin est encore long**

Selon l'INSEE, 26 % des Français souffrent d'un handicap au sens large du terme (reconnu administrativement ou ayant un fort impact sur la vie quotidienne). Les grandes catégories de handicaps sont les suivants :

	Nombre de personnes atteintes d'un handicap	Taux de prévalence dans la population (%)
Auditif	5 200 000	9%
Visuel	1 700 000	3%
Moteur	2 300 000	4%
Mental	700 000	1%
Cognitif	4 500 000	7%
Psychique	2 800 000	4%
Total ¹¹	17 200 000	28%

Source : ministère de la Culture d'après IDATE juin 2014

Le rôle des bibliothèques (qui ont accueilli 27 millions d'usagers en 2016) est donc fondamental et l'accessibilité doit y être une priorité.

Les données de l'Observatoire de la lecture publique montrent d'importants efforts à accomplir. Nous avons retenu quatre indicateurs.

L'accès aux bâtiments : 71 % des collectivités interrogées déclarent disposer d'au moins un bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap. Mais il est le même pour les

¹¹ Ces chiffres incluent des doubles comptes en raison des situations de polyhandicaps.

communes de moins de 2 000 habitants et les villes de plus de 100 000 habitants. Trouvons-nous cela normal ?

La mise à disposition de postes informatiques adaptés : environ 10 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire. Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 41 % des collectivités desservant plus de 100.000 habitants le proposent à leurs usagers. 41% seulement ! L'accessibilité numérique des services publics, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. On en est loin.

Un nécessaire sursaut pour l'édition adaptée

En France, près de 1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision. 207.000 aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyants profonds (vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes); 932 000 malvoyants moyens (incapacité visuelle sévère).

Selon l'OMS, un doublement du nombre de déficients visuels serait à prévoir d'ici 2050. La cécité et la malvoyance vont devenir, avec la maladie d'Alzheimer, les fléaux du grand âge.¹² Actuellement, 50% des personnes déficientes visuelles sont au chômage.

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées¹³ des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer.

La loi du 7 juillet 2016 « relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » (art. 33) a posé des objectifs ambitieux pour l'élargissement du public bénéficiaire et l'augmentation de l'offre d'édition adaptée. Elle a créé des outils pour y parvenir en confiant notamment à la Bibliothèque nationale de France la charge d'assurer de façon pérenne et sécurisée, la collecte et la mutualisation des fichiers adaptés par les structures et d'en assurer la circulation entre elles¹⁴.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 28 % des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées.

L'effort ne relève pas ici des bibliothèques. Il est national. Quelques données pour mesurer l'ampleur du problème.

¹² Source : aveugles de France

¹³ Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres audio ou numériques au format accessible Daisy, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.

¹⁴ La loi du 7 juillet 2016 « relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » (art. 33)

La production annuelle d'ouvrages en France s'élève à environ 80 000 titres et le nombre de titres disponibles est évalué à 700 000 titres. La part de la production éditoriale accessible » en format traditionnel (audio, grands caractères, braille papier) est estimée moins de 5 % du nombre de titres disponibles, soit environ 30.000 titres¹⁵ dont 5.000 pour la production annuelle.

La France est en retard. Les pays qui ont développé en moins de 10 ans une offre accessible consistante, y compris pour les livres scolaires, les partitions musicales et la presse, ont également construit un modèle de distribution inclusif, assuré par un réseau dont les bibliothèques publiques, ainsi que les bibliothèques scolaires et universitaires, constituent le facteur clé d'efficacité. Tel est notamment le cas de la Suède, où les personnes éligibles à l'exception handicap peuvent emprunter les 94.000 ouvrages adaptés produits sous l'égide de la Bibliothèque nationale de Livres sonores et Braille par l'intermédiaire des bibliothèques municipales et scolaires des Pays Bas, où les 65.000 titres de littérature générale, les 30.000 documents scolaires et les milliers d'autres documents (partitions, cartes, périodiques) en format accessible sont distribués par la Bibliothèque Nationale Néerlandaise relayée par le réseau des bibliothèques publiques.

Pour avancer, un pilotage interministériel est indispensable car pas moins de cinq ministères sont concernés par ce sujet (Culture, Education nationale, Enseignement supérieur, Affaires Sociales et Handicap).

Une initiative qui mérite d'être soulignée est la rentrée littéraire accessible. Un partenariat entre le SNE, le CNL et la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) permet à cette dernière de recevoir des éditeurs les 300 fichiers correspondant aux ouvrages de la rentrée littéraire et ainsi d'avoir au moment des prix littéraires, la version déjà adaptée des lauréats.

- **La lutte contre les exclusions**

C'est là un champ infini pour les bibliothèques. Pas une dans nos visites qui n'ait une ou plusieurs actions pour lutter contre toutes les formes d'exclusion. Il s'agit de prévenir, dès la petite enfance avec le soutien à la parentalité, puis d'intervenir dans tous les secteurs, la santé par exemple, par la mise en place des cités de la santé, pilotées par la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (Universcience).

Le grand âge et la dépendance éloignent des bibliothèques : alors que la fréquentation moyenne des bibliothèques est de 75 % de la population, ce taux tombe à 25 % pour les plus de 70 ans.

¹⁵ Source : [Pierre NAVES](#) [Isabelle NEUSCHWANDER](#) [Stéphane PELLET](#) Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap - réalités observées et perspectives -. Rapport aux ministres chargés de l'éducation nationale des affaires sociales et de la culture. Décembre 2016

Le sujet est bien connu et aussi bien pris en compte : il existe notamment des systèmes de portage de livres à domicile. Les partenariats sont importants : 42 % des bibliothèques ont des partenariats avec des maisons de retraite.

Les équipements, par leur capacité à fédérer les associations, par l'importance de leur réseau, les lieux et les personnels formés qu'elles mettent à disposition font énormément contre toutes les exclusions. Nous avons vu, à la Seyne-sur-Mer, les « Femmes dans la cité », qui trouvent là un lieu d'échange, parfois d'alphabétisation, de convivialité, de formation aussi.

Ces rencontres sont fertiles, pour qu'elles existent il faut toute la mobilisation des équipes. Nous y viendrons, c'est là le cœur de l'évolution des métiers : passer plus de temps auprès des usagers. Pour cela il faut du temps, et des agents. Toutes les heures gagnées par l'externalisation de certaines tâches, sans valeur humaine ajoutée ou par leur automatisation doivent être affectées aux usagers. Les soutiens financiers de l'État pour les transformations des bibliothèques et l'extension de leurs horaires d'ouverture doivent y contribuer. Penser que l'automatisation permet de faire des économies serait une vision de courte portée : le temps gagné par les agents et réinvesti auprès des usagers est un gain d'avenir pour la collectivité.

Toutes ces rencontres, les quelques exemples que nous en ramenons, montrent combien la bibliothèque est un espace social unique au sein de la collectivité, qui fait se rencontrer toutes les générations et toutes les classes sociales. La mixité y est inscrite, les solidarités aussi.

Tous les secteurs qui concernent la politique de la ville peuvent s'y rencontrer : éducation, formation au numérique, à l'informatique, lutte contre les exclusions, jeunesse, recherche d'emploi, tout ce qui crée du lien social, qui donne à chaque individu les clés pour construire son propre chemin, tout ce qui facilite les mobilités et permet d'échapper aux déterminismes de tous ordres, tout cela fait des bibliothèques des lieux incontournables pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

Un dernier point renforce cette conviction : à Grigny, à Vaulx-en-Velin, à Toulouse le Mirail, à la Seyne-sur-Mer, les bibliothèques s'implantent au cœur des cités. Elles en deviennent une composante, une marque de fierté pour les habitants, un lieu d'autant plus familier qu'il est ouvert, en transparence avec l'extérieur, leur lieu.

Tout cela est impressionnant, mais ne sous-estimons pas le travail colossal des professionnels : le prêt et le retour des livres, le catalogage, la politique documentaire auxquels ils ont été formés ont peu à voir avec la tâche de faire cohabiter des lecteurs de la presse, des personnes âgées fuyant la solitude, des chercheurs, des nounous avec leurs enfants, des adolescents parfois chahuteurs, des SDF, de gérer les conflits entre ceux (parfois des migrants) qui restent des heures sur le même poste multimédia. C'est, en vérité, un nouveau métier.

En prison : la lecture est une des clés de la réinsertion

Où est-il plus utile de lire qu'en prison ? Pour tuer le temps. Et pour préparer sa sortie. Une visite à Fleury-Mérogis, plus grande maison d'arrêt d'Europe (4 300 détenus), fait rencontrer le

gâchis, d'abord humain. Chaque « quartier » (environ 900 détenus) dispose d'une médiathèque ou d'une bibliothèque bien dotée. Les 8 bibliothèques de la maison d'arrêt sont gérées par l'association « Lire c'est vivre » depuis 30 ans. Pour ce faire, l'association dispose de 4 contrats aidés avec l'appui d'une quinzaine de bénévoles.

Hélas, les bibliothèques tournent au quart de leur capacité. Pour une raison aussi simple que désespérante : les surveillants ne sont pas assez nombreux, et trop occupés à d'autres tâches, pour y conduire les détenus... obligés de s'inscrire sur une longue liste d'attente. Quant aux formations proposées d'auxiliaire bibliothécaire, elles sont peu suivies. Les seuls débouchés sont dans la fonction publique où... on demande un casier judiciaire vierge ! Le débouché est donc une impasse et la formation qui permet au détenu de travailler dans la maison d'arrêt ne lui apporte plus rien à la sortie, ce qui pose question.

Les pouvoirs publics investissent beaucoup pour aider la réinsertion des anciens détenus.

« Lire c'est vivre » organise des clubs de lecture et des ateliers de philosophie. Ce sont des détenus, formés avec le concours de l'Association des bibliothécaires de France (dont il faut saluer l'engagement), qui assurent les prêts et retours des livres. Le droit à l'oubli, une fois la peine purgée, ne devrait-il pas leur permettre, pour certaines fonctions évidemment et pour certains délits, l'accès aux postes de la fonction publique ? Il existe une possibilité, lors des jugements de demander la non-inscription de la peine au casier B2. Une piste à creuser peut-être.

Nous les avons rencontrés. Le rapport au livre, à la lecture est pour eux plus qu'utile : c'est fondamental pour se reconstruire et préparer le retour en milieu ouvert.

Et c'est donc aussi un des axes d'intervention des bibliothèques. Deux tiers de celles qui sont situées dans des grandes villes ont des partenariats avec les prisons, les centres de semi-liberté, la Protection judiciaire de la jeunesse.

Elles peuvent aussi être partenaires pour l'exécution de peines alternatives à la détention. C'est le cas de la médiathèque du Bouscat (33) qui accueille des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG).

Notons ici, comme pour d'autres questions ayant trait à l'exclusion, le rôle du Centre national du livre qui a développé un dispositif d'aides aux projets en direction des bibliothèques publiques engagées dans des actions en en faveur des publics dits empêchés.

Le dispositif accompagne des projets menés par les bibliothèques et médiathèques municipales, intercommunales et départementales mais également par les bibliothèques des établissements hospitaliers et pénitentiaires, portés par des associations locales ou régionales.

Le dispositif est également ouvert aux projets à destination des publics des communes de moins de 3 500 habitants ou des intercommunalités dont la majorité des communes comptent moins de 3 500 habitants.

Depuis 2015, près d'**1,8 millions d'euros** d'aide ont été versés à quelques **270 porteurs de projets** destinés à toucher près de **1,48 millions de personnes**, par ordre décroissant : publics placés sous-main de justice, habitants des communes de moins de 3500 habitants et publics en situation de dépendance et de handicap.

2. Le réseau de lecture publique

2.1. Richesses et fragilités d'un réseau hétérogène

Notre pays est riche de plus de 16 500 lieux, bibliothèques ou points lecture, où des livres attendent notre bon plaisir, de la médiathèque géante et flambant neuve au petit rez-de-chaussée d'un local délabré, du vaillant bibliobus affrontant été comme hiver les routes de l'Ardèche aux cabanes provisoires sur le bord des plages. 16 500 lieux de rencontre avec ce savoir infini qu'offre la lecture, 16 500 possibilités de se choisir un voyage vers l'un des incomparables royaumes de l'imaginaire. 16 500 présences humaines sur l'entièreté de notre territoire, métropole ou campagne, 16 500 services publics. Maillage presque aussi dense que celui des bureaux de la poste, eux-mêmes d'ailleurs, passeurs d'écrits. 16 500 points où se tisse et se retisse l'unité de notre pays. Ce réseau est un trésor fragile. Prenons en d'autant plus soin que son rôle ne cesse de s'étendre.

Sa fragilité découle de sa richesse : entre un espace de 20 m², tenu par des bénévoles et les 27 000m² de la bibliothèque Mériadec à Bordeaux ou les 15 000m² de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, entre les 4 heures d'ouverture hebdomadaire du point lecture dans une annexe de la mairie d'un village et les 55 heures d'ouverture hebdomadaire de la médiathèque du Havre, quoi de commun ?

En commun la même nécessité et la même énergie : accueillir, écouter, proposer, fidéliser...

Première constatation pour le moins étonnante : la taille et la richesse des municipalités concernées ne font rien à l'affaire. Certaines « petites » sont mieux dotées que d'autres disposant pourtant de possibilités infiniment supérieures. Nous avons vu, notamment dans les villes dites moyennes, mais aussi dans des petites villes ou des bourgs ruraux, des élus s'emparer des bibliothèques pour en faire des équipements que nous appellerons cœur de cité.

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des données de l'Observatoire de la lecture publique concernant la répartition des équipements sur le territoire, nous nous concentrerons sur quelques points.

Quelques précisions sur les termes. Sur les 16 500 équipements de lecture publique, 7 700 sont des bibliothèques, ce qui implique qu'elles répondent à 3 critères :

- Elles possèdent des collections et disposent d'un budget d'acquisition annuel.
- Elles disposent de personnel qualifié.
- Elles disposent d'une surface d'au moins 25 m².

Les 8 800 équipements restants sont soit des points d'accès au livre, soit des dépôts de livres. Il s'agit de structures qui ne disposent ni de collections ni, la plupart du temps, de personnels qualifiés. En clair, ce ne sont quasiment que les 7 700 bibliothèques qui sont en mesure d'assurer l'ensemble des missions relevant de l'action culturelle et de l'action sociale.

Si on ne peut qu'être satisfaits que 89% de la population réside dans une collectivité offrant l'accès à un moins un point de lecture, on ne peut pas ignorer les très fortes disparités territoriales qui existent tant entre espaces urbains et ruraux, qu'entre grandes et petites collectivités.

Avant même de parler des horaires d'ouverture, il y a encore, en France des zones fortement déficitaires en équipements comme le mettait en lumière un rapport de l'inspection générale des bibliothèques en 2015¹⁶. Nous renvoyons à cet excellent rapport pour une analyse plus fine par territoire mais souhaitons rappeler quelques points d'évolution nécessaire pour que l'équité territoriale en matière d'accès à la lecture publique devienne vraiment une réalité.

De fortes disparités régionales tout d'abord. La carte figurant en annexe XX montre ces zones quasi blanches dans les Ardennes, la Dordogne, la haute Loire, la Haute Garonne, l'Aisne, la manche pour n'en citer que quelques-unes.

Le déséquilibre, entre grandes et moyennes communes d'un côté et petites communes de l'autre, est connu. Il n'est pas utile d'y revenir. Ce qui l'est moins, c'est le manque d'équipements de lecture publique dans certaines collectivités de taille moyenne. En 2011 (il serait intéressant de faire un point d'étape aujourd'hui), 228 communes de plus de 5.000 habitants n'avaient pas de bibliothèque de lecture publique, dont 48 dans des communes de plus de 10.000 habitants.

Questions de moyens, probablement mais aussi de conviction : les élus de ces collectivités n'ont pas encore mesuré combien la bibliothèque est utile, nécessaire, indispensable à leur commune et à leurs administrés. La bibliothèque peut être le socle sur lequel se fait la redynamisation ou le réaménagement d'une collectivité. C'est en faisant ce pari que le maire de Clichy, Olivier Klein, qui est aussi président de l'agence nationale de rénovation urbaine a décidé de rapatrier sa bibliothèque au centre-ville, à la place d'un centre de sécurité sociale.

Il n'est pas possible d'attendre les mêmes services d'une médiathèque et d'un dépôt de livres de 20 m² qui n'a ni personnel qualifié, ni collections en propre et des horaires d'ouverture n'excédant jamais quelques heures par semaine.

Les points d'accès au livre ou de dépôt de livres se trouvent presque tous en zone rurale, dans des petites communes ne disposant pas de moyens pour investir dans la construction de bibliothèques et partant, dans les politiques d'action culturelle et sociale pourtant essentielles dans ces territoires si on évoque ne serait-ce que la lutte contre l'illettrisme.

Au cours de nos déplacements, nous avons pu analyser deux dispositifs : le travail des intercommunalités et celui des bibliothèques départementales de prêt.

L'un et l'autre nous sont apparus utiles voire indispensables. Nous tenons à insister sur ce point : les deux dispositifs peuvent et doivent être mis en complémentarité pour une action renforcée. L'absence de l'un ou de l'autre se paie d'inefficacité.

¹⁶ Jean-Luc Gautier-Gentès et Joëlle Claud, inspecteurs généraux des bibliothèques. L'équipement des communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Rapport à la ministre de la culture et de la communication

Les intercommunalités

La compétence des intercommunalités en matière culturelle est optionnelle. Peu d'entre elles encore se saisissent de la lecture publique (5 % des bibliothèques sont gérées par des intercommunalités). Là où elles le sont, les avantages sont évidents. Tout d'abord, une meilleure fluidité et des échanges renforcés entre la ville centre et les communes qui l'entourent.

La compétence de l'intercommunalité est tout à fait compatible avec le maintien de bibliothèques dans les communes. Elle permet par exemple des recrutements mutualisés : là où une commune n'a pas besoin d'un agent à temps plein, son recrutement par l'intercommunalité permet une mise à disposition de plusieurs communes dans la semaine. Il y a donc à la fois une mutualisation des dépenses et aussi une capacité à mettre des ressources en commun et à organiser des actions sur l'ensemble des communes, en matière par exemple d'action culturelle. Enfin, on peut envisager une organisation des temps d'ouverture concertée pour que, chaque jour, un équipement puisse être ouvert comme c'est le cas, par exemple, à Rennes. C'est donc un dispositif à développer.

Les bibliothèques départementales

Gérées par les conseils départementaux, on les appelait jusqu'à récemment les bibliothèques départementales de prêt. Ce changement sémantique est tout à fait judicieux pour rendre compte de l'évolution de leurs missions : à l'origine chargées de desservir les communes sans équipement de lecture publique (souvent par des bibliobus) elles gardent cette mission mais qui devient beaucoup moins importante au fil des ans.

Aujourd'hui leurs fonctions concernent la formation des personnels des bibliothèques municipales (y compris des bénévoles), de la mise en œuvre de toutes les politiques d'action culturelle en particulier dans le champ de la lutte contre l'exclusion et de mise en place d'infrastructures numériques au service de bibliothèques de communes rurales, par exemple pour le prêt de livres numériques. Les directrices et directeurs de ces bibliothèques que nous avons rencontrées, dans le Bas-Rhin, en Eure-et-Loir ou en Dordogne, ont insisté sur leur rôle en matière d'ingénierie et de conseil auprès des élus et des professionnels des communes rurales. Très souvent, dans les petites bibliothèques, un seul professionnel travaille aux côtés de bénévoles. Les conseils et échanges y sont précieux.

Lors d'un projet d'investissement, les agents des bibliothèques départementales accompagnent les prémices du projet et se font passeurs ensuite vers les services de la DRAC. Leur expertise en ce domaine apporte une vision de moyen et long terme aux élus, sur l'évolution des usages et aussi l'estimation des coûts de fonctionnement des bâtiments construits.

Diagnostic, accompagnement, formation, mise à disposition de collection, mais parfois bien plus encore : ingénierie. La bibliothèque départementale du Bas-Rhin a construit un partenariat avec la section design du Lycée Le Corbusier d'Illkirch-Graffenstaden, créant l'In situ lab - pour mettre en place des résidences de six semaines et créer des prototypes répondant à tous les défis auxquels les bibliothèques (ici souvent dans des espaces très réduits) sont confrontées. La bibliothèque identifie des bibliothèques du réseau ou des collectivités ayant des questionnements sur le devenir de la lecture publique et joue un rôle de conviction et d'interface auprès des équipes locales.

Les résultats sont toujours surprenants, souvent séduisants, telle la biblio mobile, petit dispositif de petite bibliothèque à « tirer comme un jouet » et transformable en cabane pour enfants, ou des dispositifs mobiliers (bancs de lecture, mobilier en carton, itinéraire de lecture des habitants dans un village).

Un équilibre existe donc sur les territoires ruraux, qui sont souvent ceux qui ont le plus besoin de développer les équipements, besoin de services ET D4INFRASTmutualisés, d'écoute et de conseils. Le double réseau offert par les intercommunalités et les bibliothèques départementales est précieux et doit être sauvegardé.

2.2. Les horaires d'ouverture : il faut changer de rythme

L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques est présentée comme un enjeu depuis la fin des années 2000. Elle a donné lieu à plusieurs rapports de l'Inspection générale des bibliothèques¹⁷ puis d'un rapport de la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert. Rapport qui fait date puisqu'il est, notamment, à l'origine de la possibilité de financer des dépenses liées à l'extension des horaires sur la DGD.

En 2014 l'association Bibliothèques sans frontières (BSF) lançait une pétition pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques en France, qui a recueilli près de 12.000 signatures. Le président de BSF, Patrick Weil, justifiait ainsi la nécessité d'ouvrir plus les bibliothèques : *« une bibliothèque a aujourd'hui bien plus à offrir qu'une collection de livres. Elle donne à chacun libre accès aux nouveaux instruments de l'éducation, de la culture et de l'information, aux technologies et à l'Internet. Pour les étudiants, les lycéens et les salariés elle est un lieu de travail individuel ou de réunion pour monter des projets de recherche, d'association ou d'entreprise. Pour tous ceux qui n'ont pas chez eux accès aux livres, à l'internet, à un espace calme et suffisant pour étudier ou travailler, elle est la pièce en plus indispensable pour construire son avenir. Bien plus qu'une pièce d'ailleurs, elle est, grâce au formidable travail que font les bibliothécaires au quotidien, un espace où chacun peut trouver l'accompagnement nécessaire à son épanouissement personnel, intellectuel et citoyen (...). **Les bibliothèques sont le phare de la laïcité. Où peut-on forger ses opinions le plus librement sinon dans les bibliothèques ? »***

« Phares de la laïcité », cette formule fait écho avec beaucoup de nos échanges avec les élus. Le maire des Mureaux nous disait récemment que pour lui, l'ouverture de la bibliothèque le dimanche ouvrait une autre voie que l'offre de la religion à ceux qui n'ont rien d'autre à faire ce jour-là. La culture est le meilleur antidote à toutes les voies uniques parce qu'elle est ouverture sur le monde, sur la diversité des mondes.

¹⁷ -Dominique Arot : L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles Rapport- n° 2012-005 novembre 2012 ; Inspection générale des bibliothèques. Georges Perrin : Améliorer l'accueil dans les bibliothèques. Propositions pour une extension des horaires d'ouverture. Rapport - n° 2008-001 avril 2008 ; Inspection générale des bibliothèques

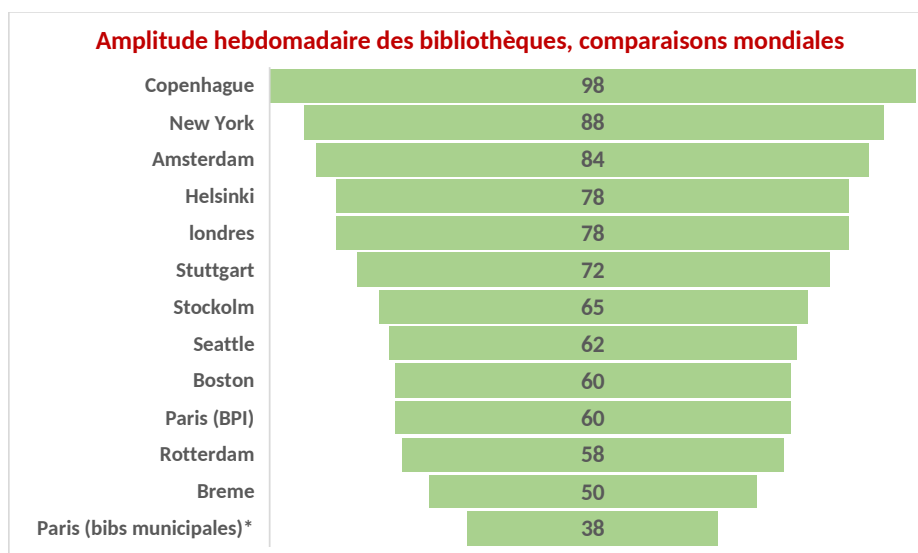
Nous avons longuement développé l'importance des bibliothèques pour nos concitoyens. On ne peut donc pas se satisfaire des inégalités auxquelles conduisent leurs horaires d'ouverture.

De façon schématique nous pouvons dire que dans beaucoup de lieux, ceux-ci coïncident avec les horaires de travail : les bibliothèques sont le plus souvent ouvertes en journée, fermées lors de la pause méridienne, fermées tôt le soir, fermées le dimanche. On ajoutera qu'elles sont généralement aussi fermées le lundi, jour de repos pour les commerçants. Les actifs et les familles sont ainsi les premiers pénalisés. Certaines grandes villes ont fait le choix d'organiser une permanence de réseau pour que chaque jour une bibliothèque soit ouverte quelque part dans la ville. C'est le cas par exemple à Rennes et au Havre. Mais ces cas demeurent marginaux. Presque partout, tant dans les très grandes villes (comme à Paris) que dans les villes moyennes ou petites, les bibliothèques restent fermées le lundi. L'analyse des temps de la vie de nos cités doit se développer pour mieux adapter les horaires aux rythmes des usagers.

Si les bibliothèques tendent à devenir ces **troisièmes lieux**, entre le travail et la maison, des espaces de convivialité où l'on vient emprunter mais aussi échanger, lire, participer à des activités, il convient que leurs horaires se rapprochent de ceux des services culturels.

Il faut donc ouvrir mieux. Cela implique d'abord d'ouvrir plus. Les bibliothèques sont ouvertes 20 heures par semaine pour les villes de plus de 20 000 habitants, 42 heures pour les villes de plus de 100 000 habitants. Seules environ 130 sur les 7 000 bibliothèques sont ouvertes régulièrement le dimanche.

Une comparaison des horaires d'ouverture des bibliothèques dans certaines des grandes villes internationales donne une bonne cartographie de la situation.



*Moyenne dans les 10 principales bibliothèques municipales de Paris

Fin 2015, selon l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la culture¹⁸, l'amplitude moyenne d'ouverture pour les bibliothèques municipales des communes de plus de 2.000 habitants était de 20h par semaine. En intégrant les communes de moins de 2.000 habitants, on arrivait à 14h hebdomadaires. Si ce chiffre est faible il doit être relativisé par l'hétérogénéité des situations selon la taille des collectivités comme le montre le tableau ci-dessous.

Evolution des amplitudes horaires hebdomadaires entre 2011 et 2015

taille de la commune où est située la bibliothèque (en nombre d'habitants)	amplitude horaire hebdomadaire moyenne		
	2011	2015	évolution
100.000 habitants et plus	41	42	1
de 40.000 à 99.999 habitants	33	33	0
de 20.000 à 39.999 habitants	27	29	2
de 5.000 à 19.999 habitants	22	22	0
de 2.000 à 5.000 habitants	14	15	1
moyenne sur l'ensemble des bibliothèques	19	20	1

Ce tableau montre une évolution de 1h par semaine entre 2011 et 2015. Si a priori cela paraît modeste, il n'en est rien car une heure par semaine dans les bibliothèques des communes de plus de 2.000 habitants, c'est-à-dire 3.830 équipements, cela représente près de 170.000 heures supplémentaires sur une année.

En partant d'une analyse des dépenses réalisées par les 55 collectivités qui ont augmenté les horaires de leurs bibliothèques en 2016 et 2017 avec l'aide de l'Etat, on arrive à un montant de 21 millions d'euros pour une heure d'ouverture supplémentaire sur toutes les bibliothèques. C'est donc un effort considérable, tout particulièrement pour les communes de 20 à 40.000 habitants dont l'amplitude a augmenté de 2h, soit +7,5%. En revanche, aucune évolution pour les communes de 40 à 100.000 habitants.

Ces signaux sont encourageants, d'autant plus que les années 2016-2017 montrent une poursuite des efforts, encouragée par l'aide de l'Etat. Les élus et les professionnels sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité d'agir. Si l'amplitude horaire hebdomadaire des bibliothèques de la ville de Paris est faible au regard de celle d'autres capitales, certaines grandes villes de province ont conduit des politiques très actives en ce domaine avec des amplitudes supérieures à 50h hebdomadaires (Le Havre, Caen, Nice, Nancy, Besançon...)

Le Président de la République a fait de cette ouverture un des axes prioritaires de sa politique culturelle. Il s'agit de rien moins que de rompre avec l'inégalité devant le temps : selon que l'on est jeune ou âgé, que l'on travaille ou non, que l'on vit ou non en famille, on a une liberté plus ou moins grande face au temps.

Depuis 2016, la dotation générale de décentralisation (DGD) peut accompagner, pour une durée de 3 à 5 ans, par des subventions de fonctionnement permettant de financer la masse salariale induite, des collectivités qui souhaitent étendre les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques en semaine ou le weekend.

¹⁸ Données d'activité 2015, Service du livre et de la lecture, Ministère de la culture

Après un début un peu lent en 2016 (une vingtaine¹⁹ de projets pour environ 700K€ de subventions), l'intérêt des collectivités et des professionnels est allé croissant en 2017 : 35 nouveaux projets au cours de l'année. Fin 2017, 57 projets d'extension d'horaires étaient soutenus par la DGD pour un montant de 3 millions d'euros.

Ne croyons pas, là encore que ce sont les communes les plus grandes et les plus riches qui sont les plus actives en ce domaine. Si on rapporte le nombre de dossiers à la population, c'est à Mayotte que le taux est le plus élevé avec 3 projets d'extension d'horaires pour 212 000 habitants, soit l'équivalent de 12 dossiers pour 1 million d'habitants.

Au total, cet effort se traduit par plus de 13.500 heures d'ouvertures supplémentaires, majoritairement en semaine.

En analysant les dossiers, en échangeant avec les élus et les professionnels qui les ont portés, nous avons pu dresser une typologie des situations dans lesquelles se font les extensions d'amplitude horaire.

Lors de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque ou la construction d'un nouveau bâtiment.

L'extension des horaires en semaine va alors de pair avec une ouverture dominicale. Le montant de l'investissement étant considérable, il est de bonne gestion de l'ouvrir au mieux. Un nouveau projet ou une restructuration permet aussi de redéfinir toute l'organisation du travail : externalisation et automatisation des tâches répétitives pour concentrer au mieux le temps des agents en direction des usagers, réorganisation des cycles de travail pour harmoniser les horaires dans les divers espaces (ou annexes) afin d'en renforcer la lisibilité, mise en place de nouveaux services et de nouvelles animations... c'est là où se conjuguent avec le plus de succès les concepts « ouvrir mieux » et « ouvrir plus ».

Nous prendrons l'exemple de la nouvelle médiathèque Alexis de Tocqueville de Caen la mer, déjà évoquée pour son architecture. A sa réouverture, cette médiathèque propose une amplitude hebdomadaire de 51 heures (soit 10 de plus que la moyenne dans les autres collectivités de cette taille), 36 dimanches d'ouverture par an, une extension importante des espaces, et une très forte augmentation des plages d'ouverture pendant les vacances d'été.

Le gain annuel est de 1.046 heures soit l'équivalent de 6 mois d'ouverture. Si un effort très important a été consenti par la collectivité en matière de ressources humaines (7 recrutements) les surcoûts sont remarquablement maîtrisés au regard de l'amélioration du service : 50% de temps d'ouverture en plus.

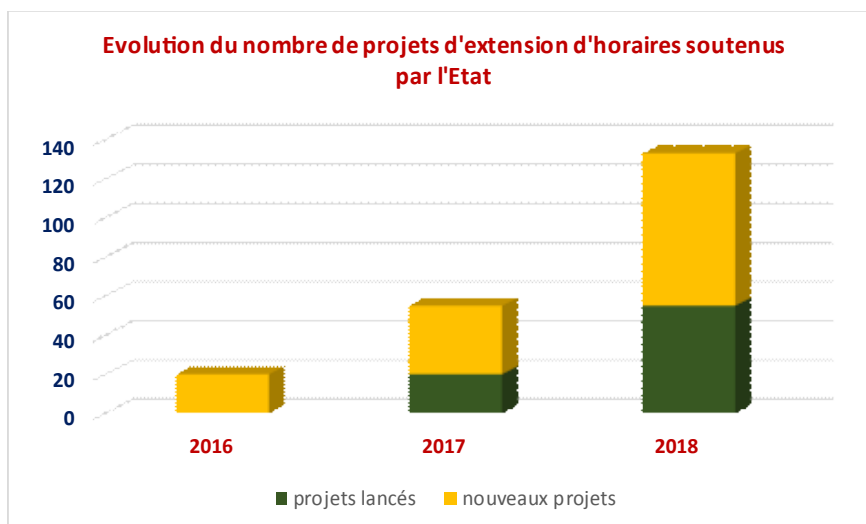
Pour parvenir à un tel résultat, de nombreux mois de travail et de dialogue social sont indispensables comme cela a été le cas au Havre où l'amplitude horaire hebdomadaire est aujourd'hui de 54 heures.

L'extension peut, indépendamment de l'ouverture d'un nouvel équipement, **relever d'un engagement politique des élus**. L'ouverture d'une bibliothèque par grand arrondissement était l'un des engagements de campagne de la Maire de Paris, Anne Hidalgo. Cet engagement politique fort est un très grand atout pour mobiliser les professionnels. Ces engagements, inscrits dans un projet de mandature, s'inscrivent dans le temps de celle-ci ce qui donne aux professionnels et aux élus un cadre temporel suffisamment large mais tout en étant limité par une échéance.

¹⁹ Source : ministère de la Culture, service du livre et de la lecture

La prise de la compétence par une intercommunalité permet souvent de créer une nouvelle offre, soit en construisant un équipement, soit en mutualisant les services de plusieurs bibliothèques. L'intercommunalité nous semble une des réponses les plus prometteuses dans les zones rurales. Cinq communes disposant chacune d'une bibliothèque de 30 m², ouvertes 5 heures par semaine et tenues par des bénévoles ne pourront pas recruter, chacune, un agent professionnel ; mais ensemble elles peuvent le faire, l'agent organisant son temps sur plusieurs lieux.

L'engagement national, pris par le Président de la République et porté par la ministre de la Culture est probablement le meilleur facteur d'accélération, d'autant plus que, dès 2018, il s'accompagne de moyens nouveaux, signal fort du soutien de l'Etat adressé aux collectivités locales. 8 millions d'euros viendront en 2018 abonder le concours particulier réservé aux bibliothèques au sein de la DGD. C'est une augmentation sans précédent, de 10% de l'enveloppe. Les premières estimations des services des DRAC montrent un doublement des projets (cf graphique ci-dessous).

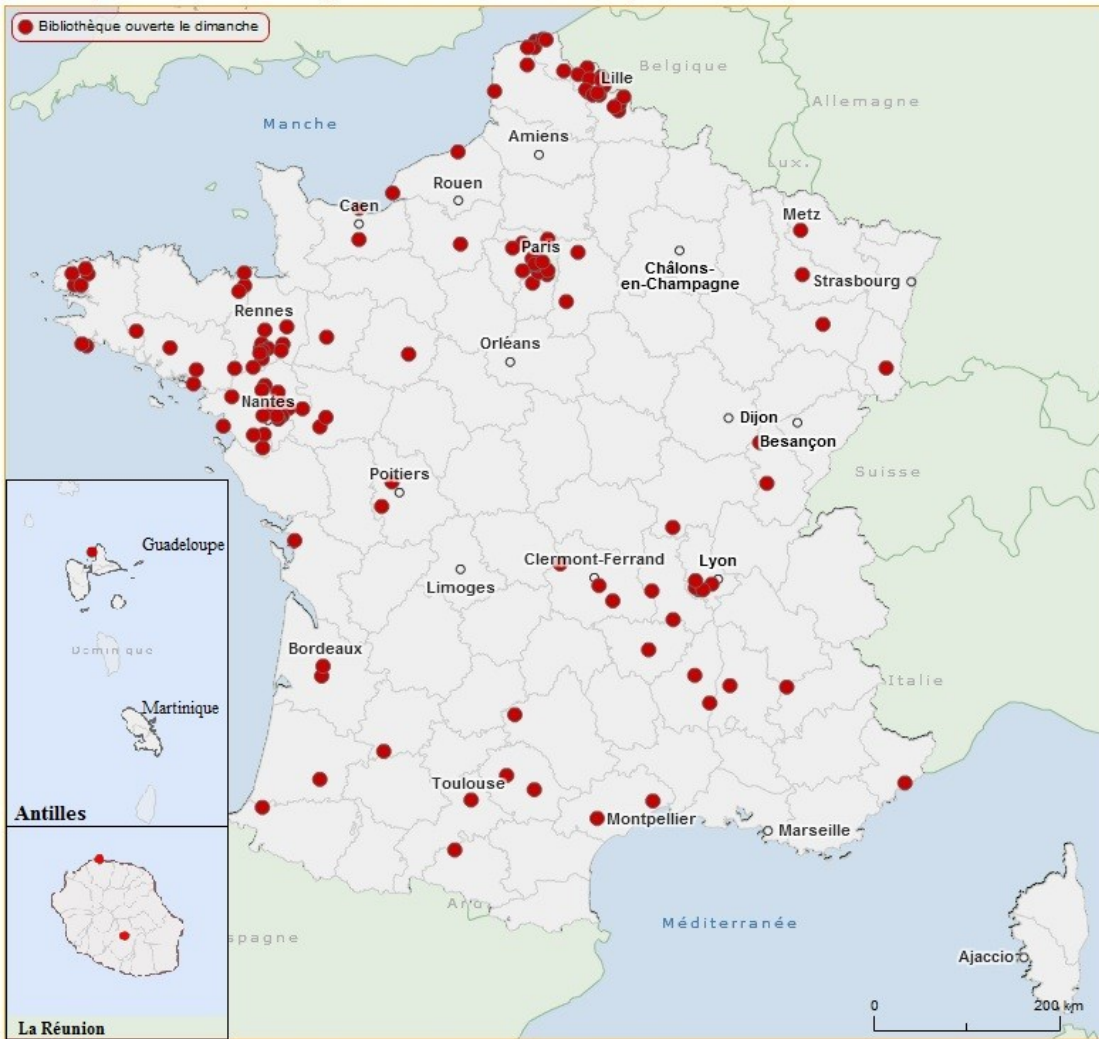


Ces données sont prometteuses mais pour un développement sur l'ensemble du territoire, il faudra aller beaucoup plus loin. Nous espérons que notre mission y contribuera.

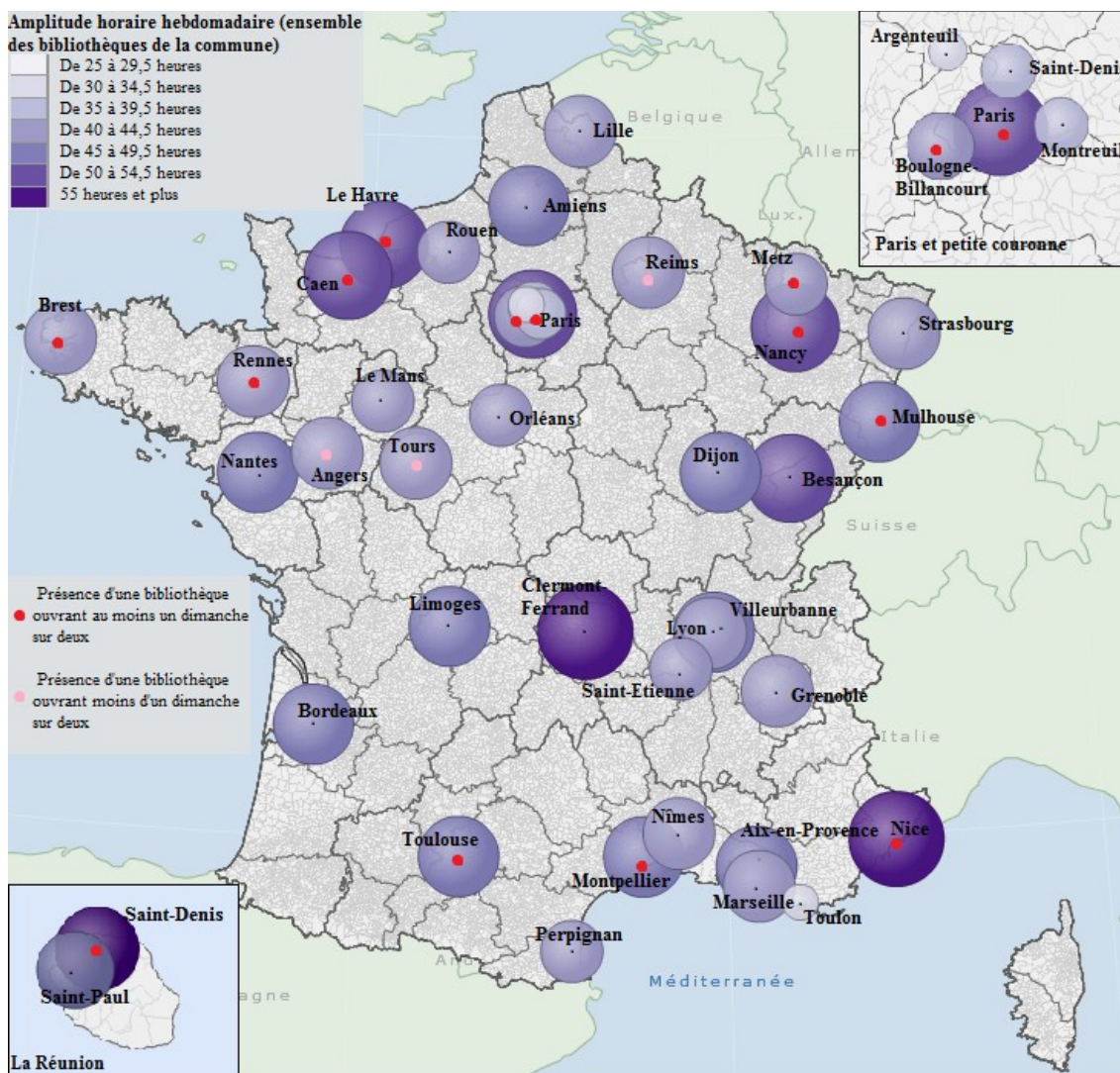
Si la définition des horaires cibles pour chaque collectivité ne peut se faire de façon pertinente que sur la base d'un diagnostic du rythme des temps sur chaque territoire, nous sommes convaincus de la nécessité d'une évolution des ouvertures permettant de faire aussi de la visite à la bibliothèque une sortie culturelle pour la famille. Pour cela, les ouvertures dominicales sont importantes. Elles ne sont pas envisageables sur tous les territoires, loin s'en faut, mais demeurent aujourd'hui beaucoup trop marginales. **Nous considérons qu'à tout le moins dans les villes de plus de 100.000 habitants, au moins une bibliothèque devrait être ouverte le dimanche.**

La carte ci-dessous montre une photographie de la situation, aujourd'hui pour ce qui concerne les ouvertures dominicales. On y constate tout d'abord le faible nombre de villes disposant d'équipement ouverts le dimanche, mais aussi que ceux-ci sont concentrés sur trois régions: Ile de France, Bretagne et département de la Loire Atlantique et le nord des Hauts-de-France.

Bibliothèque ouverte le dimanche (au moins un dimanche sur deux) - source : OLP



Une seconde carte, établie par le Service du livre et de la lecture, permet de visualiser l'amplitude horaire pour l'ouverture des bibliothèques dans les grandes villes, tant en semaine que le dimanche.



Source. Observatoire de la lecture publique, Service du livre et de la lecture

La marge d'évolution est donc clairement définie.

Nous avons constaté, lors de nos déplacements, que cette question (y compris pour le dimanche) est abordée dans presque toutes les collectivités.

La réussite d'un projet d'extension des horaires d'ouverture tient à plusieurs critères :

- Une volonté partagée entre les élus et la direction de l'établissement
- Un diagnostic de l'organisation du temps dans la commune
- Un diagnostic de l'organisation des cycles de travail dans l'établissement et de la répartition des tâches entre service au public et tâches administratives
- Un projet construit avec les usagers et les personnels
- Un dialogue social nourri
- Des moyens budgétaires correspondant précisément aux besoins
- Une évaluation rapide dès la mise en œuvre afin de conduire au plus vite les aménagements nécessaires

Rappelons combien, pour nous, l'ouverture du dimanche n'est pas toujours un impératif. Tout dépend du rythme de vie des habitants. Un quartier de bureaux et une commune périphérique n'auront jamais les mêmes besoins. C'est pourquoi il ne saurait exister de plan défini au niveau national et décliné homothétiquement sur les territoires. Ce sont les principes généraux qui doivent se décliner en fonction des réalités locales.

Au cours de nos visites, toutes les collectivités pour lesquelles les extensions d'ouverture avaient été un succès répondaient aux caractéristiques ci-dessus auxquelles il convient d'ajouter le temps : il faut compter entre 6 et 18 mois pour élaborer et mettre en œuvre le projet.

Ce délai est nécessaire car la modification des horaires est un acte managérial important qui interroge et souvent redessine toute la chaîne organisant le travail d'un service.

2.3. Les personnels : trois chaînons dont la cohésion est essentielle

- **Premier chaînon : les professionnels**

Les lieux sont nécessaires. Mais l'accès à la lecture passe aussi par l'humain et, pour commencer, par les personnels. Piliers du dispositif : les personnels de bibliothèques. On ne s'autoproclame pas bibliothécaire. C'est un métier difficile que l'on ne maîtrise qu'après une longue formation. Et d'autant plus, justement, que les tâches n'ont cessé d'évoluer, par exemple en donnant à l'accueil et au contact avec les non-usagers – sans parler du travail fondamental qui consiste à aller chercher ceux qui considèrent que « la bibliothèque ce n'est pas pour moi » – une place de plus en plus importante. Loin de nous l'idée de croire qu'il suffirait d'une floraison d'initiatives personnelles et sympathiques pour que la France découvre un beau matin toutes les bibliothèques ouvertes. Respect et attention à ceux qui savent.

Les collections des bibliothèques, ce sont 180 millions de documents et, chaque année, 280 millions de prêts. La gestion des collections est un métier. La politique documentaire, l'analyse des goûts des lecteurs, de leurs attentes sont au cœur des missions des bibliothécaires. Les usagers rencontrés nous l'ont souvent dit. Dans une bibliothèque la qualité du fonds est primordiale. Les bibliothèques doivent s'adapter aux évolutions technologiques, doivent prendre le virage numérique mais sans perdre l'excellence du métier des 38 000 agents qui les font vivre.

N'oublions pas que, dans les bibliothèques, il y a des collections patrimoniales, traces de l'histoire et des siècles écoulés. Ces documents sont artistiquement et historiquement inestimables. Ils sont aussi des « lieux de mémoire » qui aident, en s'appuyant sur le passé, à mieux construire l'avenir. Les conservateurs (parfois des conservateurs d'État mis à disposition) qui conservent ces fonds doivent rester au même haut niveau de compétence.

Les formations, pour les conservateurs territoriaux, relèvent de l'Institut national des études territoriales (INET) et, pour les conservateurs de l'État, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Pour les bibliothécaires territoriaux, il n'y a pas d'école d'application post-concours mais des formations en université ou IUT.

De nos échanges avec les personnels et responsables des bibliothèques nous retenons la nécessité d'une meilleure prise en charge dans les formations, initiale et continue, de toutes les formes de relations avec les usagers.

La mutation des bibliothèques vers des maisons de service public culturel implique un développement de modules liés à la médiation, à la relation avec les usagers et à toutes les questions auxquelles seront confrontés les futurs professionnels.

Regardant les missions prévues pour certains des métiers des bibliothèques, nous considérons que certains statuts doivent évoluer, car trop centrés sur le rapport au livre et pas suffisamment sur le rapport au public.

Nous sommes dans une période de forte mutation des métiers. Au-delà des formations, il sera nécessaire de revisiter les statuts. Les responsables évoquent souvent le malaise des personnels qui ne se retrouvent pas, au regard de leur fiche de poste dans les missions qu'on leur confie, notamment pour ce qui concerne les publics. Combien de fois nous avons entendu cette phrase : « Ce n'est pas mon travail de faire la police au milieu des adolescents, je n'ai pas été formé pour ça » ?

Nous avons fait un tour d'horizon du cadre statutaire, des modalités de recrutement et de formation des 38.000 agents des bibliothèques. La question qui se pose est redoutablement simple : les modes de recrutement et la formation continue des agents permettent-ils de disposer de cadres prêts pour accompagner les mutations à l'œuvre dans les bibliothèques ?

Le premier élément, rassurant, est que tous les professionnels s'accordent sur l'importance de la mutation en cours.

Un récent rapport des inspections générales des bibliothèques, de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche²⁰ confirme les constats que nous avons faits au fil de nos échanges avec les élus et les professionnels : les formations universitaires, les formations initiales et, dans une certaine mesure, la formation continue, quand ce ne sont pas les référentiels de métiers, doivent évoluer vers une meilleure prise en compte des enjeux d'aujourd'hui : les publics, le management, les territoires, le numérique.

Les métiers de la filière bibliothèque, qui se caractérisaient, à l'origine, par la gestion des collections de documents, connaissent depuis près d'un demi-siècle des changements qui se sont accélérés et ont transformé les bibliothèques. Le défi des années à venir est numérique.

Quel est aujourd'hui l'état des lieux ?

Quatre principaux cadres d'emplois regroupent les agents de la filière bibliothèque territoriale :

- Les conservateurs territoriaux (catégorie A) ;
- Les bibliothécaires territoriaux (catégorie A) ;
- Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;

²⁰ Pierre Carbone ; Anne Giami ; Renaud Nattiez : Le parcours et la carrière des conservateurs de bibliothèques ; Rapport à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Juillet 2017

- Les adjoints territoriaux du patrimoine (qui exercent des fonctions de magasiniers dans les bibliothèques catégorie C).

Au-delà de ce cadre statutaire, le ministère de la Culture met à disposition (sans remboursement) de 54 collectivités locales, des conservateurs d'Etat, formés à l'ENSSIB. Il s'agit principalement de bibliothèques disposant de collections patrimoniales importantes, dans lesquelles ces conservateurs d'Etat assurent des missions de direction, de développement numérique, ou la responsabilité des fonds patrimoniaux.

Les décrets organisant les missions de chacun de ces cadres d'emplois placent tous la gestion des collections comme la mission première et principale. Nous ne citerons que celui concernant les conservateurs, chaque décret ayant approximativement la même organisation : *« Les conservateurs territoriaux de bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique. Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. »*²¹

On notera donc que dans ces textes statutaires toute mission en bibliothèque est reliée à la collection. Ceci pose question au regard de tous les nouveaux usages des bibliothèques. **Rappelons que plus de 50% des visiteurs n'empruntent pas de documents.**

Ce que les statuts ne le prévoient pas, les formations, initiale et continue, doivent l'organiser. Depuis quelques années, la formation initiale des conservateurs territoriaux relève, non plus de l'ENSSIB mais de l'Institut national des études territoriales (INET). Une des forces de cette formation est de proposer une approche des missions dans un contexte plus large de conduite des politiques culturelles en lien avec toutes les politiques contiguës à l'action culturelle locale (éducation, action sociale, jeunesse, politiques de la ville...). De façon un peu schématique nous pourrions dire que les prérequis pour passer le concours sont essentiellement liés aux métiers du livre et que la formation (de 18 mois, faisant alterner enseignements et stages) est très orientée sur le management, la mise en œuvre de la politique culturelle vers le public.

Ce qui semble opérant pour les conservateurs ne l'est hélas pas pour les autres cadres d'emplois. Les bibliothécaires et assistants territoriaux ne bénéficient que de 10 jours de d'adaptation au poste après leur réussite à un concours dont le programme vise à vérifier des connaissances techniques sur les métiers du livre et l'environnement des bibliothèques. Il y a encore quelques années, les lauréats au concours bénéficiaient d'une formation d'application de plusieurs mois qui complétaient leur approche du métier sur tout ce qui concerne les relations à l'utilisateur.

²¹ Décret n°91-841 du 02-09-1991 relatif au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux des bibliothèques.

L'absence de prise en compte de la question des usages et des usagers dans les formations est particulièrement notable pour les DUT « métiers du livre », dans les programmes desquels la politique des publics et la médiation sont quasiment inexistantes.

Ce sont là des pistes d'amélioration, car il y a toujours à faire, mais nous souhaitons témoigner de la dynamique et de l'innovation à l'œuvre dans tous les lieux où la formation continue s'organise, à commencer par les bibliothèques elles-mêmes. Participant, pour ne citer qu'un exemple, à une journée organisée pour tous les bibliothécaires de la région par le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques MEDIAQUITAINE (Université de Bordeaux), nous avons mesuré combien les débats et les échanges sont en phase avec les problématiques évoquées dans ce rapport.

- **Deuxième chaînon : les contrats aidés, étudiants et volontaires du service civique**

Ceux qu'on nomme, avec quelque dédain les « emplois aidés » et que nous préférons qualifier d'« aidants ». Leur présence est très importante dans les bibliothèques mais aussi souvent au sein des associations partenaires. Ils forment un chaînon indispensable entre les professionnels et les bénévoles. Ils sont souvent originaires de la commune et en général assez jeunes, atout très important dans la relation avec les usagers.

Leur rôle est fondamental auprès des bénévoles. On nous l'a beaucoup dit : un emploi aidé encadre dix bénévoles. Parfois leur présence est vitale. Pour l'association « Lire c'est vivre », l'action menée à Fleury-Mérogis depuis 30 ans cessera si, à l'automne 2018, les contrats des 4 permanents (qui sont des contrats aidés) ne sont pas renouvelés ; sauf à ce qu'une augmentation des concours publics permette de les stabiliser. L'importance de l'action menée par l'association sur le chemin de la réinsertion est telle qu'une solution doit être trouvée.

L'annonce faite par le Président de la République, dans le cadre de la politique de la ville, d'un maintien des contrats aidés dans les quartiers est une très bonne nouvelle. Mais nous plaçons pour que les bibliothèques, en raison de leur rôle dans la cohésion sociale, puissent voir les contrats dont elles bénéficient maintenus.

Au-delà, bien d'autres personnes peuvent participer à la vie des bibliothèques. À commencer par les étudiants. Comparées aux pays voisins, on sait le retard de nos bibliothèques universitaires en matière d'ouverture et le rôle crucial qu'y jouent les étudiants. Participer à la vie de ces bibliothèques serait pour eux l'occasion d'améliorer un ordinaire, bien chiche le plus souvent. Ils sont 3 000 aujourd'hui, ceux qu'on appelle des « moniteurs étudiants ». Pourquoi pas dix fois plus, une fois facilitées les procédures et clarifié le statut de leurs contrats ?

Les étudiants travaillent aussi dans les bibliothèques municipales, souvent pendant les périodes de vacances d'été et pour accompagner les ouvertures dominicales. Là encore, un principe d'encadrement s'impose : le professionnalisme que requièrent les fonctions impose la présence d'un pourcentage minimal de professionnels auprès des étudiants que certaines collectivités (Paris par exemple) estiment à 50 % de l'effectif. Cette condition assurée, le renfort

d'étudiants dans les bibliothèques municipales est fertile pour tous : pour les élus qui parviennent à assurer un service public adapté aux évolutions des usages, pour les professionnels afin de respecter au mieux l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, pour les usagers qui bénéficient de services plus accessibles et, enfin, pour les étudiants qui, au-delà de la rémunération qui les aide dans leurs études, acquièrent une expérience professionnelle utile et valorisable.

Un équilibre doit cependant être assuré entre professionnels et étudiants. Pour les ouvertures dominicales, certaines collectivités (dont Paris) ont fixé à 50 % des effectifs la proportion minimale de professionnels.

- **Troisième chaînon : les bénévoles**

Nous pressentons leur rôle, nous n'en savions pas l'importance et elle est déterminante. Générosités isolées ou rassemblées dans des associations, la lecture leur doit beaucoup en France.

Dans les bibliothèques ils sont 81 000 à donner de leur temps. Si on traduit l'ensemble de leurs interventions en emplois à temps plein, cela équivaut à 18 000 postes. C'est considérable et c'est précieux. Au-delà de l'important travail fourni, cet engagement est un marqueur de la vitalité de notre démocratie, par la volonté de participer au bien commun qu'il traduit.

Dans les départements ruraux il peut y avoir jusqu'à 4 ou 5 bénévoles pour 1 agent permanent. Dans le Bas-Rhin par exemple, il y a 60 permanents dans les bibliothèques municipales et 2 000 bénévoles. Sans eux, les bibliothèques rurales ferment.

Pour autant, ces initiatives doivent être compétentes, c'est-à-dire accompagnées par un minimum de formation, puis orientées, évaluées, adaptées... Sans encadrement par des emplois *aidants* ou par des professionnels ces générosités risquent d'être gâchées, de mal s'articuler, ces généreuses et généreux seront déçus et, bientôt, désertent. Nous aurions perdu un autre trésor, ces millions de bonnes volontés qui empêchent notre pays de trop se déchirer. Le « culturel » n'est pas seul concerné. Au cours de nos déplacements, nous avons entendu la même alerte lancée par les associations sportives.

Ainsi, de même que l'accès à la lecture est un enjeu social autant que culturel, sa mise en œuvre concerne, au-delà des bibliothécaires mais sans jamais oublier leur rôle premier, une gamme très large de personnes aux statuts les plus divers et qui doivent accepter de travailler ensemble, en respectant l'apport de chacun. Quand un enjeu, la lecture, c'est-à-dire l'accès à tous les accès, est d'une telle importance, personne ne peut s'en attribuer le monopole. Les enjeux et les valeurs véhiculés par les bibliothèques les rapprochent du sport. Même rôle dans la lutte contre l'exclusion, l'apprentissage des valeurs, la construction de la confiance, même maillage des clubs – grands ou petits- sur tout le territoire, même besoin de toute la chaîne des acteurs : professionnels, emplois aidants, bénévoles.

En guise de conclusion, avant de tracer quelques lignes pour l'avenir, nous retenons, au-delà de tout ce que nous avons déjà écrit, une leçon : ce qui fonctionne est toujours ce qui est porté par des volontés partagées, tournées vers un même objectif sans s'attacher aux statuts, fonctions, secteurs, de laquelle chacune procède.

Élément simple quand on le lit, mais si compliqué quand on le met en œuvre. Pour nous qui connaissons les administrations publiques depuis quelques décennies, nous avons vu le vrai levier pour lever tous les blocages qui freinent la réalisation de leurs missions. Trop souvent l'action est cloisonnée, découpée dans les silos des services administratifs, chacun traitant ce qui relève de son secteur sans pouvoir regarder la finalité.

Substituer la mission à accomplir au territoire administratif où elle s'exerce est probablement une des clés du succès pour nos administrations publiques.

Cela est indispensable dans les missions qui font intervenir une multitude d'acteurs publics.

3. Propositions

3.1. Ouvrir plus, ouvrir mieux

- **Lancer un plan national pour les bibliothèques**

Il faut saluer l'engagement des dizaines de milliers d'élus locaux autour de cette ambition qu'est la lecture publique. Engagement qui les éloigne de la solution parfois facile de rogner sur les dépenses culturelles quand les temps budgétaires sont durs.

Pour faire plus, ils ont besoin de l'aide de l'État.

Il ne nous appartient pas ici d'évaluer les montants nécessaires. Une mission conjointe entre les inspections du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur s'y emploie.

D'ores et déjà, un signal très important a été donné avec **le vote, dans la loi de finances pour 2018, d'une augmentation de 8M€ du concours spécial de la DGD pour les bibliothèques**. Sur la base des coûts moyens des projets soutenus en 2016 et 2017, on peut considérer qu'avec cette somme, ce sont **200 projets d'extension d'horaires qui peuvent être soutenus**.

Il est difficile de fixer un objectif national, tant les situations, les moyens et les besoins sont divers en fonction des territoires et des collectivités. Pour autant, il faut changer d'échelle et de rythme. Pour rattraper le retard un objectif ambitieux doit être fixé. Les comparaisons internationales offrent une base de travail : une ouverture moyenne de 50 heures hebdomadaires pour les villes de plus de 100.000 habitants et de 45 heures pour les villes entre 20.000 et 100.000 habitants nous semble un bon référentiel.

La mutation des bibliothèques en maisons de service public culturel est engagée mais beaucoup reste à faire. Le rôle de l'État est ici de proposer un cadre, donner de la visibilité aux collectivités, les accompagner financièrement et stratégiquement, coordonner les efforts.

Il ne s'agit de rien de moins que d'**un plan national pour les bibliothèques**.

Une première pierre de ce plan, c'est la connaissance précise, dans chaque bassin de vie, de l'existant et des besoins.

Il s'agit donc d'établir une cartographie de la situation actuelle et de définir les lignes d'évolution d'ici la fin du quinquennat.

C'est un travail très important à faire, non depuis Paris mais sur chaque bassin qui paraîtra pertinent. Les directions régionales des affaires culturelles, et les services des préfetures pour les bibliothèques départementales devraient pouvoir travailler ensemble pour finaliser cette cartographie avant l'été 2018

Ce travail est indispensable pour créer toutes les complémentarités et les mutualisations possibles, dans une véritable logique de réseau.

Quels que soient les usages des bibliothèques, il faut que leurs horaires d'ouverture concordent avec les temps réels de la cité.

Sitôt notre mission lancée, la rumeur l'a qualifiée de « bataille pour l'ouverture du dimanche ». Comme si tout progrès de la lecture devait se concentrer sur le Septième jour à l'exclusion des autres. Notre visite à Rennes a vite fait de nous remettre les pendules à l'heure, à toutes les heures en fait. Dans un territoire aussi vaste et divers que le nôtre, les horloges sont nombreuses et ne battent pas aux mêmes rythmes. Les attentes des populations diffèrent de Dunkerque à Nice, de Cayenne à Nouméa, l'hiver de l'été et selon que l'on est étudiant ou retraité. Un réseau national de « bureaux des temps » s'est lancé dans une campagne d'une utilité tellement évidente qu'on se demande pourquoi elle a tant tardé : interroger, oui, simplement interroger les gens sur leurs attentes. Ouvrir le dimanche ? Seulement l'après-midi ? Et en semaine, préférerez-vous les matinées ou soirées ? Et quels jours et jusqu'à quelle heure pour les nocturnes ?

Ce sont les usagers qui définissent les usages. Tout doit donc partir d'un diagnostic : comment vit la cité ? Quels usages ? Les horaires doivent à la fois les suivre et les accompagner : ouvrir une bibliothèque est un acte politique pour l'organisation et la cohésion d'un territoire.

Pour cela, les collectivités doivent être accompagnées. Nous avons aussi rencontré l'association « Tempo territorial », qui réunit les responsables des collectivités disposant d'un bureau des temps, service dont la mission est d'analyser les rythmes de vie des habitants. Avec près de 30 collectivités membres, cette association promeut la prise en compte des temps sociaux dans l'ensemble des politiques publiques.

Cette association accompagne les collectivités dans leurs réflexions sur les temps de la ville. Lors de notre rencontre, la présidente de l'association, qui est adjointe à la maire de Rennes, a insisté auprès de nous sur les 5 points clés qui, selon elle, doivent être intégrés dans toute réflexion sur l'évolution des horaires d'ouverture. Nous les reprenons ci-dessous.

- Il y a une **très grande diversité des rythmes de vie de nos concitoyens**.
- **Chaque territoire a un « profil temporel » dont il est essentiel de tenir compte**. Ainsi, les attentes d'ouverture ne seront pas les mêmes dans une commune périurbaine où la majorité de la population est absente en journée, dans un quartier où la population est en grande précarité et au foyer et dans un quartier proche d'une zone d'activité privilégiant les ouvertures sur la pause méridienne.
- **La définition des horaires d'ouverture des bibliothèques s'effectue de plus en plus dans une logique de fonctionnement en réseau**, à l'échelle communale et de plus en plus intercommunale, ce qui oblige à trouver un équilibre entre lisibilité et complémentarité. La lisibilité et la régularité des horaires permettent une meilleure appropriation par les usagers, gage d'une meilleure fréquentation. La complémentarité des horaires permet quant à elle de proposer une plus grande amplitude d'accès à l'offre de lecture publique sur un territoire.
- Face à la diversité des rythmes de vie et au manque de temps ressenti par un grand

nombre de citoyens, **il convient de développer des services 24h/24 : boîtes de retour des livres, e-services** (prolongation et réservation des documents en ligne, VOD, e-book...), mais aussi de développer l'accès à l'information qui permet de mieux gérer son temps (information sur les horaires d'ouverture, les fermetures exceptionnelles, les événements...).

- Il convient de rechercher un **compromis entre les trois éléments d'un triptyque : réponse aux attentes des usagers, respect des conditions de travail des personnels et qualité de fonctionnement du service** (qui nécessite par exemple de prendre en compte des besoins de coordination interne).

Le point lié au fonctionnement en réseau nous semble particulièrement important **dans les grandes villes qui disposent de plusieurs médiathèques**. Une coordination des horaires entre les différentes implantations permet d'**avoir au moins une bibliothèque ouverte 7 jours sur 7**. Ainsi, il nous semble important pour chaque collectivité qui s'engage dans une telle démarche de commencer par établir un diagnostic territorial.

Proposition n°1: accompagner les extensions d'ouverture d'un diagnostic territorial sur l'organisation du temps des usagers et d'une réflexion sur les missions des agents pour renforcer leur présence auprès des usagers en développant, par exemple, l'automatisation des prêts.

- **Accompagner financièrement les collectivités**

Des concours financiers augmentés pour une allocation optimale des ressources.

L'accompagnement par l'État de l'extension des ouvertures des bibliothèques le soir et le week-end est un engagement fort du Président de la République, qu'il a rappelé récemment à Roubaix.

« L'État accompagnera toutes les communes qui sont prêtes à ouvrir en soirée et le week-end les bibliothèques, il y a des tas d'endroits dans nos quartiers où il est pertinent d'ouvrir plus tard, d'ouvrir le week-end, là où les familles ne peuvent pas avoir accès à la bibliothèque, parce qu'elles partent tôt et reviennent tard en semaine, parce que souvent, le samedi est tout entier mangé, par, soit le travail, soit le quotidien, qui n'a pu être fait durant le reste de la semaine, ouvrir les bibliothèques le dimanche ou plus tard le soir, c'est la condition pour y accéder, c'est la condition pour accéder à la culture. Et donc partout où les collectivités le jugeront nécessaire, nous les accompagnerons en finançant ces ouvertures complémentaires. »

Cet accompagnement est nécessaire pour ne pas dire indispensable. Nécessaire car souvent un financement de l'État va être l'élément déclencheur de la décision de passer à l'acte,

indispensable car dans le contexte budgétaire tendu que connaissent les collectivités locales, elles ne peuvent porter seules les dépenses induites par ces mesures.

Tous les élus et fédérations d'élus que nous avons rencontrés ont manifesté ce besoin d'un accompagnement, financier, mais aussi stratégique, de l'État. Leur investissement, pour la lecture publique est considérable et nous tenons à le saluer.

En 2015, selon les chiffres de l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture, les communes, intercommunalités et départements ont dépensé près de 1,2 milliard d'euros pour rémunérer les 38 000 agents des bibliothèques, 149 millions d'euros pour renouveler leurs fonds et 241 millions en investissements pour les bâtiments. Si on ajoute les dépenses de fonctionnement courant, de l'ordre de 10 % des dépenses, on atteint la somme de 1,7 milliard d'euros de dépenses des collectivités territoriales pour la lecture publique.

Etablir le plus efficacement possible un plan d'ouverture améliorée pour une bibliothèque nécessite la prise en compte de nombreux paramètres : superficie, organisation des espaces, structure des emplois, qualifications des agents... S'il y a autant de situation que de bibliothèques, il y a certains principes invariants et certains indicateurs qui peuvent accompagner les collectivités dans leur travail.

Pour définir le nombre d'agents nécessaires pour l'ouverture, dans de bonnes conditions, d'une bibliothèque au public, le ratio m²/agent est un bon indicateur.

Au regard des coûts induits par les extensions d'horaires, le ministère de la culture dispose de données relatives au coût moyen au m² d'une heure supplémentaire d'ouverture. Pour ce qui concerne les ouvertures dominicales, la plupart des collectivités qui ont lancé cette mesure organise le service en faisant appel, nous l'avons vu, à des étudiants en complément des agents permanents.

Pour l'organisation du travail, l'externalisation des tâches à faible valeur ajoutée, l'automatisation des prêts et retour de documents permettent de renforcer la présence des agents auprès des usagers.

Pour tous ces éléments, ainsi que les bonnes pratiques pour la conduite du changement que ces nouveaux horaires induisent, les collectivités doivent être accompagnées par les DRAC qui disposent d'un très grand savoir-faire en la matière.

Quelques collectivités se sont dotées d'une « charte de lecture publique », ainsi, Toulouse Métropole, regroupant 37 communes de toutes tailles et toutes caractéristiques économiques et sociales. Avec une belle unanimité, les élus, de toutes les couleurs politiques, se sont engagés sur une liste précise de mesures concrètes au motif que « les ressources culturelles sont vitales tout autant que l'eau ». Vive cette métropole ! Souhaitons qu'elle soit suivie par beaucoup d'autres !

Cette charte est organisée autour de huit axes d'engagement. Nous les présentons ci-dessous car il nous semble une très bonne photographie de la diversité des champs d'intervention des bibliothèques.

- *Pour un renouvellement de la diffusion de la littérature sur scène et dans l'espace public autour des formes émergentes*
- *Pour favoriser l'échange de compétences et le partage de savoirs entre habitants (particuliers, enfants, designers, entrepreneurs, bricoleurs)*
- *Pour faciliter les pratiques d'échanges entre habitants*
- *Pour répondre au développement des pratiques culturelles à domicile*
- *Pour favoriser le développement de la lecture et la rencontre avec la création*
- *Pour participer à la dynamique et à la vitalité des communes du territoire*
- *Pour toucher un public éloigné de la lecture et toutes les générations*
- *Pour faire progresser les pratiques quotidiennes*

Le terme de charte est politiquement très important. On peut envisager des rapprochements, voire des fusions entre les projets culturels scientifiques, éducatifs et sociaux (PCSES) portés depuis 2010 par le ministère de la Culture.

Lors de notre déplacement à Toulouse, nous avons constaté la place importante que prend la chaîne du livre dans la politique de lecture publique. Les librairies indépendantes jouent un grand rôle pour le dynamisme des villes moyennes et des bourgs centres. Elles sont un acteur économique que les collectivités doivent soutenir et sont indispensables au développement de la lecture. Une attention doit donc être portée à tout ce qui peut renforcer leurs liens avec les bibliothèques. 24 % des bibliothèques des grandes villes ont des partenariats avec les librairies. Ce taux doit pouvoir être développé.

Les bibliothèques et les librairies relèvent de la même chaîne : celle qui va du livre au lecteur. Le regroupement de leurs forces et de leurs énergies peut beaucoup. Pour cela, les librairies indépendantes doivent continuer à vivre et pas seulement à subsister : elles doivent prospérer.

Proposition n°2 : conditionner l'octroi de subventions de l'État pour des investissements dans une bibliothèque à l'adoption d'un plan stratégique définissant les ambitions en matière de lecture publique, au niveau d'un bassin : charte de la lecture publique.

- **Développer l'ouverture dominicale des bibliothèques universitaires**

Pour l'État, le premier et le principal problème à traiter est celui de l'ouverture dominicale des bibliothèques universitaires (BU). Depuis 2000, un effort considérable a été fait sur l'ensemble des campus pour améliorer les conditions horaires pour l'accueil des étudiants. On est ainsi parvenu à une moyenne de 61 heures d'ouverture par semaine. Cet effort s'est renforcé ces dernières années par le plan « Bibliothèques ouvertes + » qui a permis l'accompagnement financier par l'État d'une quinzaine de projets d'extension. On est encore bien en deçà de nos partenaires européens qui se situent autour de 65 heures.

Mais ce programme se termine fin 2018. Et il reste tant à faire sur l'accès pour les étudiants à des espaces de travail : moins de 15 BU sont ouvertes le dimanche sur le territoire pour 2,5 millions d'étudiants. Où travaillent-ils le dimanche ?

Tout d'abord, s'il y a un problème au niveau national et nous y reviendrons, la situation parisienne est critique.

En 2016, il y avait, selon une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme²² (APUR), près de 550 000 étudiants dans la métropole du Grand Paris, dont 322.000 à Paris. Près de 200 000 de ces étudiants (soit l'équivalent de la population de la ville du Havre) résident à Paris. Près de 1 Parisien sur 10 est donc étudiant. Entre 2000 et 2015 le nombre d'étudiants a augmenté de 100 000 sur la métropole parisienne dont respectivement 65 % vivent et 33 % étudient dans la capitale.

En quinze ans donc, 65 000 étudiants supplémentaires sont arrivés à Paris intra-muros, l'équivalent de la population de Quimper. En quinze ans, quoi de neuf pour accueillir ceux (et ils sont nombreux) qui étudient le dimanche ? Rien.

À Paris et sur toute la métropole du Grand Paris, il n'y a qu'une seule bibliothèque universitaire ouverte le dimanche (de 12 h à 19 h) : la BU Cochin, qui réserve l'entrée exclusivement à certains étudiants de médecine de l'université Paris-Descartes et aux élèves sages-femmes de la maternité Baudelocque. Cela est peu, vraiment trop peu, pour les 550 000 étudiants qui ont besoin de travailler.

On l'a dit et on le redit, les extensions des plages d'ouverture des bibliothèques ne relèvent en rien d'une décision jacobine : ce sont les usages qui le nécessitent. La même étude de l'APUR montre que sur un échantillon d'étudiants parisiens interrogés, la demande numéro un est toujours la même : plus d'espaces de travail en week-end. Certes un effort considérable a été fait en semaine, mais un verrou, qui devient presque un tabou, demeure : que se passe-t-il le dimanche ?

La conséquence est malheureusement connue, et depuis de longues années, sans que rien n'évolue : les étudiants prennent d'assaut les quelques bibliothèques municipales ouvertes le dimanche ainsi que les salles de travail de la Bibliothèque nationale de France (BNF), de la Bibliothèque publique d'information (BPI) et de la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI) à la Cité des sciences, à la Villette.

La BPI, qui est ouverte 62 heures hebdomadaires, sans fermeture annuelle (hormis le 1^{er} mai) et qui accueille près de 1,5 million de visiteurs par an, est sursaturée, avec des files d'attentes de plusieurs heures et nombreux sont ceux qui, en désespoir de cause, restent chez eux.

²² APUR, note 109, juillet 2016, « Les étudiants dans la métropole du Grand Paris ».

De telles conditions d'accueil pour les étudiants ne peuvent perdurer à Paris et sous la responsabilité de l'État. Si nous souhaitons engager un mouvement national, demander aux collectivités locales de faire encore plus, il faut impérativement être irréprochables pour ce qui relève de notre responsabilité.

La ministre de l'Enseignement supérieur est mobilisée sur ce sujet, mais les présidents d'université doivent, au premier chef, l'être aussi. On nous a dit qu'il n'est pas possible, ou trop coûteux, d'ouvrir un campus le dimanche. Mais à Paris, il existe des bibliothèques indépendantes de tout campus : Sainte-Barbe, Sainte-Geneviève, justement dans le 5^e arrondissement, lequel compte 30 000 étudiants. Pourquoi ne pas ouvrir ces deux bibliothèques le dimanche ? Une autre, en plus, et on offrirait l'équivalent pour accueillir les étudiants d'une autre BPI. Le problème parisien serait déjà moins aigu.

Cela est nécessaire, mais pas suffisant, certainement. Si donc, au-delà de ces quelques lieux, il n'est pas possible d'aller plus loin sur Paris, inventons ! De quoi les étudiants ont-ils le plus besoin pour travailler ? Une table, une prise électrique et une prise wifi. Ne pourrait-on pas, à l'heure où le co-working se développe partout, le mettre en place, le dimanche dans des locaux administratifs fermés ? Des restaurants universitaires ? Des salles de classe ?

Osons substituer au sempiternel et catégorique « pas possible », le joyeux « pourquoi pas » !

Car tout bouge autour des universités. La ville de Paris, accompagnée financièrement par l'État, a engagé une politique volontariste pour ouvrir quelques-unes de ses bibliothèques le dimanche. D'autres le font en banlieue. Toutes ces initiatives conjuguées aideront, en résolvant ce problème, à améliorer les conditions de travail de nos étudiants, et, partant, leurs résultats et l'avenir de notre pays.

Sur le reste du territoire, une prolongation – avec des moyens dédiés – du plan « Bibliothèques ouvertes + » est vraiment souhaitable. Elle permettrait aux universités de poursuivre les efforts, avec une action particulière sur les villes moyennes, et d'accompagner ceux des collectivités locales.

La force des collectivités publiques est décuplée par ce qu'elles font ensemble. Et les politiques qu'elles conduisent, dans ce domaine si fondamental de la lecture publique, répondent à un même objectif : s'adapter aux usages, répondre aux attentes des usagers. Elles feront plus et mieux si elles s'unissent.

Pour cela, une mobilisation toute particulière des présidents d'universités est indispensable. Tout ne se décide pas ni ne s'impose depuis Paris. Seule la mobilisation de tous les responsables publics, au plus près des territoires concernés peut apporter la solution.

Quelques projets sont en cours, ou déjà réalisés, de coopération renforcée pour une meilleure articulation des plages d'ouverture, entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales : à Paris, une application commune permet de connaître, sur l'ensemble des équipements de la capitale, le nombre de places disponibles ; à Rennes, Nice, Brest, les échanges sont permanents. Un projet va même jusqu'à envisager, à Besançon, une

médiathèque qui serait à la fois universitaire et de lecture publique. C'est un des éléments du projet de la Cité des savoirs et de l'innovation.

Nous l'avons évoqué plus haut, le public dominical est un public généralement familial qui vient passer du temps à la bibliothèque, bénéficier tranquillement de l'ensemble des ressources qu'elle offre. Les étudiants constituent un public spécifique en recherche le plus souvent d'un lieu connecté. Nos interlocuteurs craignent un report de certains étudiants vers les équipements municipaux faute d'offre à l'université. Comme pour Paris, la mobilisation de locaux administratifs doit pouvoir répondre à ce besoin. Pourquoi pas, par exemple, les restaurants universitaires. Sur l'ensemble du territoire, depuis quelques années, 400 moniteurs étudiants sont recrutés et rémunérés pour participer au fonctionnement des bibliothèques universitaires. Chaque année, par ailleurs, des collectivités locales recrutent des étudiants pour renforcer leurs équipes le dimanche. La mise à disposition de moniteurs étudiants auprès des bibliothèques, par exemple là où la configuration ou la localisation des campus empêche une ouverture dominicale, apporterait une aide précieuse aux collectivités pour financer l'ouverture des bibliothèques qui, chaque dimanche, accueillent, parmi leurs publics, de nombreux étudiants.

Pour autant on ne peut réduire la question à une alternative – bibliothèque universitaire ou bibliothèque municipale – pour accueillir les étudiants le dimanche. Les élus et les professionnels ont beaucoup évoqué, auprès de nous, la question du coût des investissements au regard de leurs usages. Les bibliothèques municipales ne peuvent, le dimanche, devenir des espaces de co-working.

Proposition n° 3 : mettre en œuvre rapidement l'ouverture de trois bibliothèques universitaires le dimanche à Paris et envisager l'ouverture, le dimanche d'espaces de co-working dans des locaux publics fermés le dimanche (restaurants administratifs).

Proposition n° 4 : renforcer les partenariats conventionnels entre les bibliothèques universitaires et municipales pour des ouvertures coordonnées

- **Renforcer le réseau de lecture publique par de nouveaux partenariats**

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, c'est la conjugaison des énergies qui apporte le succès. L'organisation des structures publiques à partir des missions à accomplir est une des clés de ce succès. La politique culturelle croise, à travers la question des horaires d'ouverture des bibliothèques, les enjeux de l'aménagement du territoire, du développement des intercommunalités et de la mutualisation des structures publiques pour aller au plus près des usagers, de ceux à qui on souhaite s'adresser et que l'on ne parvient pas à toucher.

Des services décloisonnés, des organisations souples fondées sur les missions, voici, si les propositions ci-dessous sont mises en œuvre, de parfaits laboratoires pour les administrations publiques du XXI^e siècle.

Les communes rurales, où sont concentrés la quasi-totalité des points lecture, dont la vitalité repose quasi intégralement sur l'engagement des bénévoles et le soutien des bibliothèques départementales, n'ont pas les moyens suffisants pour étendre les horaires – c'est-à-dire recruter des professionnels – acquérir des collections et investir dans des bâtiments. Pour ce qui est du soutien des bibliothèques départementales, celles-ci ont besoin d'être sécurisées, par la loi si cela apparaît nécessaire.

Il serait illusoire de penser qu'il est possible de transformer les 8.700 points lectures en autant de médiathèques publiques.

La réponse aux enjeux de l'équité territoriale passe par la multiplication des partenariats entre tous les acteurs du territoire. La politique culturelle ne peut aujourd'hui se penser, se construire sans porosité avec toutes les politiques au service des usagers.

La culture, c'est le débat, la confrontation, le métissage, les résonances, les contrepoints... Si Virginia Woolf dit que « *la beauté doit naître et mourir chaque jour pour demeurer digne d'être aimée* »²³ on peut appliquer cette maxime à la culture qui doit sans cesse être en mouvement. Sans quoi elle risque de mourir de ne pas vivre.

Les bibliothèques peuvent aujourd'hui nouer des partenariats dans tant de secteurs ! Une nouvelle génération de maisons de service au public (MSAP) va voir le jour. En milieu rural, le lancement des Maisons de services au public est la meilleure idée pour offrir les mêmes services qu'aux habitants des villes. Les bibliothèques ont toute leur place dans ce dispositif qui les rapprochera un peu plus de ceux qui n'en poussent pas forcément la porte.

Faire venir ceux qui ne viennent pas c'est aussi aller vers eux. À Cazals-Salviac, dans le Lot, la MSAP se trouve dans la médiathèque intercommunale. Elle possède deux antennes, à Cazals et Frayssinet-le-Gélat ; chacune se trouve dans la médiathèque intercommunale de ces villages.

Parlons un peu de la Poste : 17 000 points sur le territoire. On est très proche des bibliothèques. La première fonction de la Poste n'est-elle pas, d'ailleurs, de permettre la lecture ? L'entreprise est aujourd'hui engagée dans une mutation sans précédent : l'e-mail, les SMS, les réseaux sociaux font chuter l'envoi traditionnel par courrier (encore - 5,2 % en 2016), mais la Poste innove et se réinvente, sans cesse. Déjà elle offre des services aux bibliothèques, par exemple des abonnements pour le portage de livres à domicile pour les personnes qui, âgées ou malades, ne peuvent se déplacer. Autant de temps dégagé pour les personnels des bibliothèques afin de se consacrer aux usagers. D'aucuns nous disent que le service est trop coûteux, d'autres en sont contents. Il faut y regarder de plus près.

Autre piste à creuser, le transport des livres entre les réserves centrales des bibliothèques départementales et les milliers de bibliothèques qu'elles desservent, dans les zones rurales

²³ Virginia Woolf, *Les vagues*. 1931

notamment. Si le transport de courrier est en baisse, n'est-ce pas là une piste pour les milliers de véhicules de l'entreprise ?

Les locaux enfin : pourquoi pas, dans les petits bourgs des mutualisations des espaces entre bibliothèques ou point lecture et agences postales ?

Pensons aussi à celles et ceux que les horaires de travail empêchent d'aller prendre ou remettre des livres à la bibliothèque. L'extension d'horaires d'ouverture lors des pauses méridiennes, en soirée ou le week-end facilitera les choses mais pas immédiatement et pas partout et là encore, pas pour tous.

Proposition n°5 : garantir, si nécessaire par la loi, le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, notamment dans les zones rurales.

Proposition n°6 : lors de la rénovation ou construction de nouvelles bibliothèques, privilégier (surtout dans les villes petites et moyennes) la mutualisation d'espaces avec des services intervenant dans le champ de la cohésion sociale (PMI, CCAS Pôle emploi) et les maisons de services au public.

Proposition n°7 : développer une approche des réseaux de lecture publique notamment dans les zones rurales en encourageant le développement de la compétence des intercommunalités dans ce domaine.

- **La Lecture au-delà des murs des bibliothèques**

Le combat pour la culture et pour la lecture doit mobiliser au-delà des acteurs culturels. Les bibliothèques doivent être accompagnées pour développer, partout, tous les outils qui permettent au livre, au texte, de se projeter hors de leurs murs. Les partenariats existent, il faut les développer.

Les « deuxièmes lieux », les lieux du travail, peuvent aussi devenir des lieux de livre. Loin de nous l'idée de condamner les désormais sacro-saintes, machines à café. Mais les entreprises qui, à l'heure de la pause méridienne, organisent des dialogues avec des écrivains, rencontrent un vif succès.

Des initiatives fleurissent ici et là qui peuvent se développer, se généraliser.

L'établissement public territorial de Plaine Commune (qui regroupe 9 villes en Seine-Saint-Denis) vient d'inaugurer, avec le soutien de l'État (sur la DGD bibliothèques) et dans le cadre du label « Bibliothèque numérique de référence » (BNR), son premier kiosque à livre dans le cadre d'une offre innovante « livre service ». Il est implanté dans le hall du siège administratif de Plaine commune. Il s'agit d'une première en France. Des livres en libre-service, dans des distributeurs. Le tout piloté par le réseau des bibliothèques. Dans un premier temps, 200 livres

puis très vite, la possibilité de réserver à partir du catalogue en ligne et de faire livrer les livres dans des casiers de réservation implantés sur les lieux de travail ou de services publics. Pour en bénéficier il suffit d'être inscrit dans le réseau des bibliothèques de Plaine commune.

La directrice de la bibliothèque qui pilote ce dispositif vise deux types de destinataires principaux, les personnes peu familiarisées avec les bibliothèques et les salariées des entreprises avoisinantes. Deux publics pour qui l'accès à la bibliothèque n'est pas évident.

Ce projet pourrait être extrêmement utile dans les zones rurales et prendre le relais des bibliobus dont l'activité est en forte baisse.

Il est permis de rêver, d'aller au-delà : la directrice d'une bibliothèque, à Rennes, nous disait à propos des salles de sport : « Il y a souvent du chahut, si on met des livres, on verra ce que cela peut donner. » Alors, pourquoi pas des kiosques à livres dans les piscines, des salles de sport, des salons de coiffure, dans les salles d'attente des médecins. Et inversement, pourquoi pas des retransmissions de matchs et compétitions sportives dans les bibliothèques ?

Notons que ce dispositif est piloté (avec le soutien du service du livre et de la lecture au ministère de la Culture) par un réseau de bibliothèques. Cela montre leur capacité à innover, cela permet de rappeler aussi l'importance de leurs savoirs et de leurs savoir-faire. L'automatisation ne peut se substituer à l'humain. Le savoir-faire des bibliothécaires est indispensable pour la gestion des collections et leur éditorialisation. On s'adresse ici à des personnes qui ne viennent pas dans les bibliothèques, un des objectifs de ce service est de les y faire venir.

Pour les transports, la SNCF a créé une bibliothèque gratuite en ligne, pour tablettes ou smartphones, de 100 000 titres sur son service SNCF e-LIVRE. Par simple abonnement, un accès est ouvert à un éventail de ressources qui vont de la jeunesse à la littérature, la formation. Belle initiative. Faisons-la connaître.

Beaucoup reste à faire pour amener l'écrit, le livre et la lecture sur les lieux de travail. Il existe en France 1 500 bibliothèques d'entreprise. Des partenariats peuvent se nouer, entre elles, avec des associations, des bibliothèques publiques pour renforcer les réseaux et les services.

Proposition n° 8 : envisager, dans le cadre d'un partenariat national et à partir d'une cartographie croisée des implantations de La poste et des bibliothèques sur le territoire, le développement d'actions communes tant pour le partage de locaux que pour les services (portage de livre, services numériques.) ;

Proposition n°9 : développer toutes les bonnes pratiques en matière d'actions hors les murs des bibliothèques dans le cadre de la DGD : kiosques « livres service » notamment en envisageant leur substitution aux bibliobus lorsque les conseils départementaux abandonnent ce dispositif.

- **Mieux Adapter les cadres d'emploi et formations des professionnels aux nouveaux usages**

Nous l'avons vu Les bibliothèques traversent des bouleversements sans précédent. L'enjeu est de taille pour que cette mutation soit fructueuse : il faut à la fois réussir le tournant du numérique, s'adapter à l'évolution des usages qui nécessite pour les professionnels une présence au public désormais largement prépondérante, tout en ne perdant jamais le cœur et la raison d'être des métiers des bibliothèques : les livres, la gestion des collections, la politique documentaire.

Nous avons aussi constaté l'écart entre les cadres statutaires et les formations, initiale et continue d'une part, et la réalité des missions à accomplir sur le terrain, d'autre part.

C'est donc là un chantier considérable, à conduire. Il est la condition absolue de la réussite du plan de transformation des bibliothèques qui est à l'œuvre.

Rien ne se fera sans les agents. Leurs statuts doivent prendre davantage en compte la place grandissante du rapport aux usagers et l'ouverture accrue des bibliothèques sur la cité. Leurs formations, initiale et continue, doivent leur donner les outils pour conduire au mieux ces missions en évolution.

Proposition n°10 : engager avec les professionnels des bibliothèques, les élus et le centre national de la fonction publique territoriale un travail sur revoir les cadres d'emploi de la filière territoriale des bibliothèques pour les mettre en cohérence avec ce que les métiers sont devenus et prévoir, pour les bibliothécaires, après la réussite au concours une formation d'application de 6 mois axée sur le rapport aux usagers.

3.2. Renforcer le rôle des bibliothèques dans l'accès à toutes les pratiques culturelles

Nous avons vu les personnels des bibliothèques, les bénévoles, les élus, les associations, travailler main dans la main autour d'un même objectif : développer l'accès de toutes et tous aux pratiques culturelles, donner à chacun les outils pour sortir des assignations à résidence auxquelles trop de nos compatriotes sont condamnés.

Si la culture peut beaucoup, la lecture permet tout. Il faut donc aller plus loin dans la bataille pour la lecture. Seuls 12 % des Français empruntent des livres dans les bibliothèques : ouvrir plus, ouvrir mieux permettra d'en accueillir davantage. Gageons que le projet national, que nous appelons de nos vœux et que nous souhaitons construit et porté conjointement par l'État (tous ministères confondus) et par les collectivités locales, amènera plusieurs centaines de milliers d'emprunteurs fidèles supplémentaires dans nos bibliothèques et que ceux qui,

nombreux aujourd'hui, fréquentent ces équipements pour lire sur place, écouter, rêver, échanger, débattre, le seront plus encore demain.

Les moyennes nationales ne doivent pas masquer les très fortes disparités territoriales. La situation dans les Outre-mer est à cet égard préoccupante. Si sur l'île de la Réunion, 13 % des habitants sont inscrits dans une bibliothèque, ce taux tombe à 4 % dans les Caraïbes. Les très bons outils que sont les contrats territoire-lecture gagneraient à y être développés beaucoup plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Dans les DOM, un accompagnement fort de l'Etat doit être mis en place auprès des collectivités territoriales (tout particulièrement dans les caraïbes) pour impulser une dynamique d'extension des amplitudes d'ouverture des bibliothèques.

Mais pensons aussi à ceux qui pour toutes les raisons que nous connaissons (manque de temps, manque de lieux, victimes du « ce n'est pas pour moi ») ne viennent pas, et agissons pour eux.

Pour cela les bibliothèques ne peuvent pas agir seules : les acteurs et opérateurs culturels doivent aller vers elles en faisant, comme pour le reste, fructifier les bonnes pratiques (résidences d'écrivains, présentation de saisons culturelles) et généraliser et systématiser des conventions. L'État, pour ce qui le concerne, doit demander systématiquement aux opérateurs et aux structures labellisées d'aller eux-mêmes voir les bibliothèques pour établir les partenariats.

La bibliothèque est très souvent le seul équipement culturel d'une collectivité. Comment intégrer les bibliothèques dans le réseau de la politique culturelle ? Dépôt d'œuvres des FRAC, développement des artothèques, conventions avec théâtres et salles de spectacles pour présenter la programmation, concerts de fin d'année avec les conservatoires, conférences et présentation de programmation pour les musées. Les services de l'État en région auront un rôle très important d'impulsion et de développement puisqu'il s'agit de créer souvent de toutes pièces des partenariats.

Cela impliquera une mobilisation des opérateurs parisiens selon des modalités à construire. Mais il est important que les opérateurs nationaux presque tous situés à Paris amplifient leur engagement sur l'ensemble du territoire. Travailler sur des objectifs d'une politique publique et non à partir des secteurs qui la mettent en œuvre, voici ce que permet le projet du ministère de la Culture pour l'éducation artistique. Les bibliothèques sont concernées par ce sujet. Elles pourront y apporter beaucoup, notamment pour toutes les actions construites sur le temps post et péri scolaire.

Il est important aussi que qu'une approche de l'ensemble des pratiques artistiques et culturelles puisse être proposées aux visiteurs. Les artothèques, nous l'avons dit, nous semblent un très bon outil pour la familiarisation avec les œuvres d'art visuels. Gageons que le fait de pouvoir avoir une œuvre chez soi conduira de nombreux usagers des bibliothèques dans les musées, les centres d'art contemporain et les galeries.

Pour cela, il faut relancer ce dispositif. L'Etat peut jouer un rôle en développant, par exemple des commandes publiques autour de la photographie, de la sérigraphie et de l'estampe qui pourraient être mises en dépôt, voire cédées aux collectivités locales qui ouvriraient des artothèques.

Proposition n°11 : Développer les partenariats entre les acteurs culturels territoriaux et nationaux pour renforcer l'accès des usagers des bibliothèques à l'ensemble de l'offre culturelle. Pour l'État, chaque opérateur ou structure labellisée devra établir un partenariat avec une ou plusieurs bibliothèques, notamment dans le cadre des projets EAC.

2.3. Faire plus contre les fractures de notre société

- **Exclusion : Lutter contre la fracture numérique**

La fracture sociale et la fracture territoriale se cumulent trop souvent avec la fracture numérique. Le secrétaire d'État en charge du numérique vient de tirer la sonnette d'alarme : 20 % des Français, soit 13 millions de personnes, ne savent pas se connecter à Internet. Un plan national pour l'inclusion numérique va être lancé dans les prochains jours. Les bibliothèques doivent en faire partie, comme elles sont déjà (et seront encore plus demain) au cœur de la politique de la ville.

De quoi et de qui a-t-on besoin pour réduire cette fracture ? De lieux, de matériels connectés, de médiateurs formés et des moyens de toucher et de faire venir ces 20 % de la population qui sont exclus de l'accès à Internet.

Pas d'angélisme à ce sujet : pour ces questions qui touchent à l'exclusion, l'offre ne crée pas la demande. Il faut aller vers les gens pour ensuite les faire venir. À chacun son rôle pour cela. Justement, les bibliothèques offrent des lieux, des matériels et leurs personnels peuvent être mobilisés. Mais les 20 % évoqués ci-dessus ne sont pas les usagers des bibliothèques. Pour aller vers eux, les bibliothèques ont tissé des partenariats avec de très nombreuses associations qui interviennent dans le champ social, avec les centres communaux d'action sociale, avec les agences de Pôle emploi.

Un secteur à mobiliser pour faire plus : les fédérations d'éducation populaire, notamment pour le monde rural. Elles peuvent aussi intervenir dans la formation des professionnels. Il serait temps de réconcilier, autour de projets fédérateurs, la culture et l'éducation populaires. Les tentatives de ces dernières années ont probablement été trop timides.

L'enjeu est immense : 13 millions de personnes ! Il en faut des médiateurs, au-delà des associations, des personnels des bibliothèques qu'il faudra former, pourquoi ne pas utiliser davantage les étudiants et les volontaires du service civique ? Nous avons déjà parlé d'eux pour l'aide à la lecture, l'aide aux devoirs, pourquoi pas, après les ambassadeurs de la lecture, des ambassadeurs du numérique ?

Proposition n° 12 : poursuivre, avec tous les partenaires concernés, la concertation sur le prêt numérique en bibliothèque afin d'enrichir l'offre dans un cadre permettant l'accès de ce nouveau marché à tous les libraires et une juste rémunération pour les auteurs.

- **Insertion : Accompagner la recherche d'emploi**

Tous les professionnels des bibliothèques travaillent et améliorent sans cesse leur action dans ces domaines.

Dans presque toutes les médiathèques, il y a un rayon formation, carrières et recherche d'emploi. Les professionnels sont formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches et leurs recherches. Cela va du conseil de lecture à l'aide dans la rédaction d'un CV.

Si souvent, on voit la bibliothèque se projeter hors les murs (rappelons que 76 % d'entre elles mènent des actions hors les murs), pour aller vers ceux qui ne franchissent pas les portes, elles peuvent devenir un lieu ressources pour toutes les structures qui traitent des questions de la formation et de l'emploi.

On l'a vu, à la médiathèque des Capucins à Brest, par exemple, qui dispose d'un très bel espace métiers et formations. Un conseiller de l'agence Pôle emploi est mis en permanence à disposition sur les lieux. Une autre relation s'installe entre la personne en recherche et le conseiller, moins formelle, moins institutionnelle, plus libre et donc souvent très complémentaire.

De plus en plus les bibliothécaires inventent, au gré des nécessités, de nouveaux usages, de nouvelles formations, de nouveaux modes d'accueil.

La bibliothèque devient un lieu de création permanente. Nous empruntons, ici encore, une phrase aux responsables de BSF : *« nous sommes convaincus que les bibliothèques, parce qu'elles sont ouvertes à tous et présentes partout, sont de formidables outils pour stimuler le goût d'entreprendre, la créativité et la collaboration, en particulier chez les jeunes. Ainsi, nous soutenons la création d'espaces d'incubation, de fab lab, de lieux de coworking et d'idéation au sein des bibliothèques à travers le monde avec ce I rouge : imaginez si demain, les 230 000 bibliothèques existantes dans le monde en développement se transformaient en incubateurs ? »*

La Bibliothèque des sciences et de l'industrie à Paris, au sein de l'établissement « Universcience » a créé un outil complet : la cité des métiers. La cité des métiers ce sont 44 partenaires (dont Pôle emploi, l'AFPA, la mission locale, les CIO) pour, en 2016, 26 000 heures de permanence et 4 500 heures d'ateliers et animations. Universcience a accompagné la création de 30 cités des métiers en France et de plusieurs à l'étranger. D'autres pourraient venir.

Proposition n° 13 : encourager les partenariats avec les agences de pôle emploi pour développer les permanences de professionnels dans les bibliothèques.

- **Education : participer à l'engagement national pour la lecture**

Les bibliothèques font beaucoup. Elles sont complémentaires des services de l'Éducation nationale. Les coopérations sont le plus souvent fructueuses. L'enjeu devient réellement stratégique au vu des données récentes sur les performances des élèves français en matière de lecture. Le décrochage de la fréquentation des bibliothèques à partir du collège

Proposition n°14 : développer, en lien avec les rectorats, les partenariats entre les bibliothèques et les collèges et lycées avec comme objectif d'en doubler le nombre d'ici 2022.

- **Handicap : faire plus pour l'accessibilité**

Nous l'avons dit, l'accessibilité des lieux de lecture publics aux personnes en situation de handicap n'est pas à la hauteur de l'importance des bibliothèques dans nos villes. Ce sujet doit donc devenir prioritaire pour les professionnels et les élus. Nous proposons que tout aménagement d'équipement pour lequel une aide de l'État est sollicitée comporte un volet « handicap ».

Le handicap visuel appelle un engagement fort et des réponses rapides. Le rapport conjoint de l'IGAC, de l'IGAS et de l'IGAENR²⁴ de décembre 2016 proposait des mesures intéressantes, notamment le lancement d'un plan national de l'édition adaptée, dont les ministères concernés doivent se saisir. C'est en effet, là comme souvent, une coordination interministérielle qui doit se mettre en œuvre.

Nous insistons – au-delà du lancement d'un plan national- sur quatre des propositions du rapport qu'il nous semble important de mettre en

- **Fixer un objectif d'inscription de 300 bibliothèques publiques sur la liste des organismes habilités à horizon de trois ans.**
- **Mobiliser les dispositifs publics** et en particulier ceux du centre national du livre (CNL) **pour que les bibliothèques accroissent leurs collections adaptées**, développent leur accès à l'édition adaptée et formulent, en parallèle, une demande d'habilitation.
- **Nommer un « médiateur de l'édition adaptée »** auprès de la commission en charge de l'exception handicap pour assurer la meilleure fluidité entre l'ensemble des acteurs dans la phase de transition et d'évolutions fortes ouverte par la loi LCAP.
- **Demander à la Bibliothèque publique d'information (BPI) de renforcer ses interventions sur le thème de l'édition adaptée dans le cadre de sa mission nationale d'animation du réseau de lecture publique** et d'organiser des actions communes avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), responsable de la plateforme PLATON.

²⁴ Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap - réalités observées et perspectives -. Pierre NAVES Isabelle NEUSCHWANDER Stéphane PELLET. Rapport aux ministres chargés de l'éducation nationale des affaires sociales et de la culture. Décembre 2016

Proposition n°15 : renforcer les efforts pour améliorer l'accessibilité et l'investissement en ordinateurs adaptés aux déficiences visuelles et auditives. Tout investissement dans une bibliothèque doit comporter un volet accessibilité handicap.

Proposition n°16: lancer un plan national pour l'édition adaptée pour développer substantiellement les contenus disponibles et mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de livre.

- **Réinsertion : garantir le droit à la lecture des détenus**

Nous l'avons dit plus haut, les bibliothèques accomplissent un travail remarquable en partenariats avec les prisons. Les associations partenaires doivent pouvoir travailler avec plus de visibilité quant au soutien des pouvoirs publics et dans un cadre pluriannuel.

Proposition n°17 : garantir à tous les détenus le droit à la lecture en prison, en développant les partenariats avec les bibliothèques et en garantissant aux associations intervenant dans le secteur les moyens d'assurer leurs missions. L'objectif est que chaque prison ait un partenariat avec une bibliothèque, notamment les bibliothèques départementales

Nous gardons comme maître mot de nos déplacements, celui-ci : « OUVRIR ».

Partout c'était le maître mot de tous nos interlocuteurs. Ouvrir, développer l'accès, partager.

Élus, professionnels, bénévoles associatifs. Tous veulent la même chose : faire plus, faire ensemble.

Nous avons tenté de restituer cette envie, ce désir de faire et ce plaisir de l'action qui ont soulevé notre admiration.

Alors, pourquoi pas une plateforme numérique nationale où chacun raconterait son combat en faveur de la lecture, ses réussites, ses échecs, ses adversaires et les freins à faire sauter ? Certains villages ont décidé de se fleurir ? Un label les récompense. Pourquoi pas imiter la botanique ? Pourquoi pas, sur la plaque indiquant l'entrée dans une ville, le dessin d'un livre, de deux ou de trois livres montrant l'implication de la commune pour la lecture ?

Proposition n°18: Créer une plateforme numérique d'échange pour l'ensemble des personnels, élus et association concernés par les bibliothèques.

Proposition n°19 : Décerner un label aux collectivités qui s'engagent pour la lecture publique (équipements, horaires, partenariats) et créer une plateforme numérique d'échange où se partagent les expériences de tous les professionnels

Faisons un rêve. Il était une fois un pays de lecteurs. C'est-à-dire un pays où chacun, chacune, dispose d'un lieu, pas loin de chez lui, de chez elle, un troisième lieu entre domicile et travail, un lieu chaleureux où il, où elle puisse se rendre pour découvrir et se découvrir, apprendre, imaginer, échanger, voyager. Un lieu qui lui donne confiance et le goût du possible, et d'abord ceux qu'il, ou elle, porte en lui, en elle.

Ce pays, c'est le nôtre, c'est la France. Il dépend de nous qu'il existe.

